

Père Ovila Melançon c.s.c.

EXORCISMES
ET POUVOIRS
DES LAÏCS

Influences diaboliques



Editions Bénédictines

Père Ovila Melançon c.s.c.

EXORCISMES
ET POUVOIRS
DES LAÏCS

Influences diaboliques

L'auteur

Le père Ovila Melançon, canadien, est membre de la Congrégation de la Sainte-Croix. Ordonné prêtre en 1939, il a exercé son ministère à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal durant deux ans. Il a ensuite été professeur de philosophie pendant quatre ans et aumônier de religieuses une vingtaine d'années.

Pendant une autre période d'environ vingt ans, en plus de la rédaction de ses volumes et d'articles destinés à différentes revues, il fut prédicateur de retraites pour les communautés religieuses, les foyers d'accueil pour personnes âgées, les centres et les groupes charismatiques.

Mais son œuvre principale est la rédaction d'une cinquantaine de volumes sur différents sujets théologiques, en plus de quelques centaines d'articles pour des revues, au nombre desquelles on peut compter au Canada, La Revue eucharistique du Clergé, La Revue de l'Université Laval, La Semaine religieuse de Québec, La Revue Dominicaine, Culture, Lectures, La Vie des Communautés religieuses. Actuellement, il collabore à deux revues européennes : Chrétiens Magazine et Stella Maris.

Le père Melançon est aussi l'un des rares spécialistes en théologie ascétique et mystique. Il a en outre publié une douzaine de volumes sur différents aspects théologiques du Renouveau charismatique. Actuellement, ayant atteint l'âge de la retraite, il n'en continue pas moins activement son œuvre de théologien.

EXORCISMES ET POUVOIRS DES LAÏCS

Le catéchisme de l'Eglise catholique, publié en 1992,
détermine que "L'exorcisme solennel,
appelé grand exorcisme,
ne peut être pratiqué que par un prêtre
avec la permission de l'évêque" (TV. 1673).
Ce qui signifie que **l'exorcisme privé est autorisé,**
sans permission de l'évêque,
conformément d'ailleurs
à l'enseignement commun des théologiens.

Introduction

Le but principal du présent volume est de dissiper la confusion, presque généralisée dans l'Eglise, concernant les personnes ayant le pouvoir de pratiquer des exorcismes. Le nouveau Code de droit canonique favorise cette confusion en indiquant que "personne ne peut légitimement prononcer des exorcismes sur les possédés, à moins d'avoir obtenu de l'ordinaire du lieu une permission particulièrement expresse" (Can. 1172). C'était reprendre en substance ce que l'ancien Code avait déjà stipulé (Can. 1151).

Dans l'interprétation de ce canon, la confusion est presque générale dans l'Eglise et elle existe depuis longtemps. Mais heureusement... et enfin... un document officiel du Saint-Siège, c'est-à-dire le Catéchisme catholique, publié en 1992, indique très clairement le sens et la limite du canon 1172 :

"L'exorcisme solennel, appelé grand exorcisme, y est-il écrit, ne peut être pratiqué que par un prêtre et avec la permission de l'évêque" (N. 1673).

Il faut donc déduire, en toute logique, que l'exorcisme privé peut être pratiqué par tout prêtre et même par tout laïc, sans aucune autorisation de l'évêque. En réalité, le canon 1172 concerne exclusivement l'exorcisme solennel, mais cette limite n'est aucunement indiquée.

Le problème fondamental des exorcismes

Le problème fondamental des exorcismes réside certainement dans le fait que, dans l'Eglise à tous les paliers, on admet rarement, en pratique, que le Christ a réellement octroyé à tous les croyants le pouvoir de chasser les démons. Pourtant, les paroles du Christ sont absolument claires et ne laissent place à aucun doute : "Voici les miracles, disait-il, qui accompagneront ceux qui auront cru : par mon Nom, ils chasseront les démons" (Mc 16. 17).

Quand on lit les Pères de l'Eglise, on constate, avec l'évidence la plus absolue, que ces Pères n'ont pas falsifié, encore moins contredit, le pouvoir réel de chasser les démons que le Christ a conféré à tous les croyants ! Quand on consulte les théologiens à ce sujet, on se rend compte qu'ils sont unanimes à distinguer l'exorcisme solennel de l'exorcisme privé. Ils soutiennent que l'exorcisme solennel seul est réservé aux prêtres ayant l'autorisation de l'évêque, alors que l'exorcisme privé peut être pratiqué par tous les baptisés sans avoir besoin d'aucune permission : sans doute, tout doit se faire avec la prudence qui convient... Il est facile de constater que les directives officielles des autorités ecclésiastiques ne tiennent habituellement

aucun compte des enseignements des Pères de l'Eglise et des théologiens, et encore moins du pouvoir donné explicitement par le Christ lui-même !

C'est une hérésie de contredire des paroles formelles du Christ ! Malheureusement, la grande majorité des membres du clergé et des théologiens ignorent qu'il y a deux sortes de dogmes : les vérités de foi catholique et les vérités de foi divine.

Les vérités de foi catholique sont celles qui sont définies par le Magistère de l'Eglise, tandis que les vérités de foi divine sont celles qui sont clairement et explicitement exprimées dans l'Ecriture Sainte. Or, les paroles de l'Evangile, par lesquelles le Christ octroie explicitement à tous les croyants le pouvoir de chasser les démons, constituent un dogme de foi divine et, en conséquence, c'est une hérésie de contredire ces paroles du Christ !

Fondements théologiques de ces pouvoirs

Par sa Passion, le Christ a terrassé tous ses ennemis, et il a donné à l'Eglise de participer à ce pouvoir dominateur. L'Eglise a conscience de la puissance et de la haine de l'adversaire infernal. Elle connaît aussi sa propre puissance sur le démon : "Les portes de l'enfer ne tiendront pas contre elle", disait Notre Seigneur (Mt 16. 18). Ne disait-il pas encore aux soixante-douze disciples : "Aussi bien vous ai-je donné le pouvoir de fouler aux pieds serpents, scorpions, et toute puissance de l'Ennemi, et rien ne pourra vous nuire" (Le 10. 19) ?

Mais chaque chrétien est membre du Christ et il participe à ce pouvoir ; en tant que baptisé et confirmé, il a part au sacerdoce royal du Christ. A ce titre et selon la mesure de son union

au Christ par la foi et par la charité, il n'échappe pas seulement aux emprises du Mauvais, au moins partiellement, mais il est aussi habilité à combattre, à faire reculer son empire ; il est médiateur de sa défaite.

Le pouvoir dominateur du Christ sur les démons est sans limites et infaillible, mais on ne peut pas dire que l'Eglise y participe inconditionnellement et en plénitude. En effet, son pouvoir, qui est infaillible dans l'administration du sacrement de pénitence ou de réconciliation, n'est pas automatique et magique dans les prières de l'exorcisme. En ce domaine, l'Eglise influence le démon en vertu d'une puissance morale, qui lui vient de son lien mystique avec le Christ.

En tant que membre du Corps mystique du Christ et de l'Eglise, tout croyant a le pouvoir et l'autorité sur les démons par le Nom de Jésus. La condition fondamentale est de croire aux promesses du Christ, qui a dit très nettement : "Et voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : par mon Nom ils chasseront les démon" (Mc 16. 17). Cette promesse du Christ ne comporte aucune ambiguïté ; dans la foi il faut la recevoir telle qu'elle est présentée et la mettre en pratique.

En effet, il s'agit d'un pouvoir que le Christ a accordé à tous les croyants ; comme c'est le Christ lui-même qui a conféré ce pouvoir, absolument personne ne peut le contredire. La Constitution de Vatican II sur la Révélation divine rappelle que "la charge d'interpréter authentiquement la parole de Dieu écrite et transmise a été confiée au seul Magistère vivant de l'Eglise, dont l'autorité s'exerce au Nom de Jésus-Christ". Cependant cette même constitution ajoute : "Ce Magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu ; il la sert, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque, en vertu de l'ordre divin et de l'assistance du Saint-Esprit, il l'écoute pieusement, la garde religieusement, l'explique fidèlement" (N. 10).

Il serait donc anormal qu'un évêque contredise le pouvoir des laïcs de faire des exorcismes, à cause d'une impression ou opinion personnelle. A ce sujet, il sera opportun de rappeler les directives suivantes données par Mgr Jérôme Hamer, alors secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi : "L'assentiment religieux de l'intelligence et de la volonté que les fidèles doivent à l'enseignement authentique de leur propre évêque (enseignement au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs, dans la communion avec le Chef de l'Eglise) ne peut pas être attendu et encore moins exigé pour les opinions libres que ce même évêque voudrait proposer. Cette distinction doit être clairement faite."

"En outre, continue Mgr Hamer, la prudence pastorale recommande à l'évêque une grande discrétion dans l'expression publique de ses options personnelles pour éviter une confusion dont pourrait souffrir par contrecoup son enseignement authentique, celui par lequel il proclame l'Evangile du salut" (Doc. cath., 21 janvier 1978, p. 66).

D'ailleurs, il convient de rappeler que la délivrance des possédés occupe une place considérable dans la vie publique de Jésus, comme on le voit, soit par les cas spéciaux que rapportent les évangélistes, soit surtout par les formules générales dans lesquelles Jésus résume de temps en temps son ministère (voir Mc 1. 32-34, 39 ; Mt 4. 23-24 ; Le 7. 21, 8. 2).

Et de son vivant déjà, dès que Jésus associe ses disciples à son ministère d'évangélisation, il les associe à son pouvoir de faire des miracles et de chasser les démons. C'est d'abord aux Douze qu'il communique "autorité sur les esprits impurs, avec pouvoir de les expulser" (Mt 10. 17-20 ; voir aussi Mc 6. 7 et Le 9. 1), c'est ensuite aux soixante-douze disciples (Le 10. 17-20). Et finalement, il communiquera ce même pouvoir à tous les croyants (Mc 16. 17).

Enseignement des Pères de l'Eglise

Le pouvoir conféré par Notre-Seigneur aux apôtres et aux disciples fut exercé par eux dès l'origine et il se perpétua dans l'Eglise. L'exercice de ce pouvoir était courant et public dans les premiers siècles, alors que tous les chrétiens, clercs et laïcs, réussissaient à chasser les démons. Nombreux sont les témoignages contemporains à ce sujet, et ils nous indiquent que ce fait servait même aux apologistes comme argument de la divinité de Jésus et du christianisme.

Ainsi, Tertullien attire souvent l'attention des païens sur ce fait, et il leur lance même ce défi : "Qu'on amène ici, en présence de vos tribunaux, quelqu'un qui soit certainement tourmenté du démon. Sur l'ordre qui lui en sera donné par un chrétien quelconque, cet esprit se proclamera démon en toute vérité, comme ailleurs il se déclare faussement Dieu" (P. L. 1. 410).

Dans le même sens, saint Justin écrivait : "Vous pouvez comprendre ce que je dis, par les faits mêmes qui se produisent devant vos yeux. En effet, un grand nombre d'hommes, saisis par le démon, dans le monde entier et ici dans votre ville même, que d'autres adjurateurs et enchanteurs ou sorciers n'ont pu guérir, beaucoup des nôtres, je veux dire des chrétiens, les ont adjurés par le Nom de Jésus-Christ, crucifié sous Ponce-Pilate, et les ont guéris, et les guérissent encore maintenant, désarmant et chassant les démons qui les possèdent" (P. G. 6. 453B).

On peut citer encore Lactance, ce grand apologiste du IV^{ème} siècle, qui écrivait aussi : "Les démons craignent les justes, c'est-à-dire les adorateurs de Dieu, et adjurés en son Nom, ils sortent des corps des possédés ; flagellés comme avec des verges par ces paroles des chrétiens, non seulement ils confessent qu'ils sont démons, mais ils déclinent leurs noms, ces

noms adorés dans les temples, et la plupart du temps ils le font devant leurs propres adorateurs" (P. L. 4. 334).

On pourrait ajouter les témoignages de saint Hilaire (P.L. 10. 401B), de Firmicus Maternus (P. L. 12. 1013-1014), d'Arnobé (P. L. 5. 777-778), de saint Théophile d'Antioche (P. G. 6. 1061B).

Les Pères de l'Eglise ont une grande confiance dans l'argument qu'ils tirent du pouvoir qu'ont les fidèles de délivrer les possédés par le seul Nom de Jésus-Christ. D'autre part, de nombreux païens se sont convertis à la vue de ces prodiges. Sur ce point, on peut se reporter à saint Cyprien (P. L. 6. 555), à saint Athanase (P. G. 25. 181), à Munucius Félix (P. L. 3. 323-327), à saint Cyrille de Jérusalem (P. G. 33. 472B), à saint Jean Chrysostome (P. G. 50. 669), à saint Jérôme (P. L. 23. 348C), à saint Ambroise (P. L. 16. 1024A).

Terminons par ce texte très probant d'Origène, qui parle de "ces démons que la plupart des chrétiens expulsent des énéurgumènes, et cela sans le secours de vaines pratiques magiques ou d'incantations, par des prières seulement et par de simples adjurations, dont l'homme le moins cultivé est capable. De fait, ce sont des ignorants, le plus souvent, qui font cela" (P. G. 11. 1425-1426).

Enseignement commun des théologiens

Les remèdes contre les influences diaboliques sont la prière, la pénitence, les sacrements, les sacramentaux et les exorcismes. L'Eglise a même institué l'ordre de l'exorciste, qui était régulièrement conféré aux aspirants à la prêtrise, avant la réforme du sacrement de l'Ordre. Cependant il faut bien distinguer ici l'exorcisme solennel et l'exorcisme privé.

L'exorcisme solennel ne doit se faire, généralement du moins, que dans une église ou une chapelle ; les prêtres seuls peuvent l'entreprendre avec une permission particulière de l'évêque du lieu. Par ailleurs, quand il s'agit de l'exorcisme privé, il est toujours permis, même aux laïcs. Ces derniers peuvent même utiliser alors les prières du Rituel romain ou des formules abrégées, mais ils doivent parler en leur propre nom, et non pas au nom de l'Eglise.

Cette distinction est commune chez les théologiens, mais elle est très peu connue dans le clergé à tous les paliers... Ainsi, en se basant sur les moralistes Ballerini et Lehmkühl, le père Aug. Poulain S. J. a écrit : "Les exorcismes peuvent être solennels ou privés. Les premiers sont ceux qu'on fait publiquement dans l'Eglise, en habit de chœur. Les prêtres seuls peuvent l'entreprendre ; il leur faut généralement la permission de l'évêque. L'exorcisme privé est toujours permis, même aux laïcs, mais ceux-ci doivent parler en leur propre nom et pas au nom de l'Eglise. La forme n'est plus fixée." (Des grâces d'oraison, Paris, Beauchesne, 1931, p. 450)

Dans son manuel de théologie morale, Dominique Prummer a écrit : "Non seulement les clercs, qui ont le pouvoir d'ordre, mais aussi les laïcs peuvent pratiquer l'exorcisme d'une façon privée et secrète." (Manuale theologiae moralis, Barcelona, Herder, 1945, p. 384)

Un autre moraliste réputé, H. Noldin, a écrit : "L'exorcisme privé (...) peut être exécuté par tous les fidèles. (...) L'efficacité de cet exorcisme ne dérive pas de l'autorité ou des prières de l'Eglise, ni n'est réalisé au nom de l'Eglise, mais par la puissance du Nom de Dieu et de Jésus-Christ." (Summa theologiae moralis, Innsbruck, T. 3, q. 53, p. 42)

Sur le même sujet, on peut se reporter aux auteurs suivants : saint Alphonse de Liguori (Praxis confessarii, parag. 113),

A. Tanquerey (Précis de théologie ascétique et mystique, Paris, Desclée § Cie, 1928, p. 965), R. Garrigou-Lagrange O.P. (Les trois âges de la vie intérieure, Paris, Le Cerf, 1938, T. 2, p. 811), B. H. Merkelbach O. P. (Summa theologiae moralis, Desclée de Brouwer, 1939, p. 706). H. Noldin recommande aux prêtres de recourir plus fréquemment à l'exorcisme privé (op. cité, p. 43).

De l'autorité des Pères de l'Eglise et de la doctrine communément enseignée par les théologiens, il ressort très clairement que les laïcs peuvent faire des exorcismes privés, sans doute avec la prudence qui s'impose, mais sans avoir besoin de l'autorisation de l'évêque !

Formule de l'exorcisme de Léon XIII

On a prétendu, en haut lieu (!), interdire aux fidèles l'usage de la formule d'exorcisme publiée par ordre du Pape Léon XIII !

Or, il faut dire qu'une telle interdiction est tout à fait invalide. En effet, un subalterne n'a pas le droit d'interdire l'usage d'une prière publiée par ordre d'un Souverain Pontife. Pour confirmer cette affirmation, on peut se reporter à l'imprimatur accordé par le Pape Pie XII pour la publication des œuvres de Maria Valtorta.

Consulté à ce sujet, le cardinal Gagnon, qui a déjà préparé une thèse de doctorat en Droit canonique sur "La censure des livres", jugeait comme étant tout à fait conforme aux exigences du Droit canonique "le genre d'imprimatur accordé par le Saint-Père en 1948 devant témoins" : ce qui infirmait tout à fait les condamnations subséquentes faites par un Dicastère romain au sujet des œuvres de Maria Valtorta...

Or, la volonté du Pape Léon XIII pour la publication de sa formule d'exorcisme a été exprimée d'une manière beaucoup

plus formelle que celle du Pape Pie xn pour la publication des œuvres de Maria Valtorta. En conséquence, l'autorisation du Pape Léon XIII pour l'usage de la formule d'exorcisme par les simples fidèles demeure entière et tout à fait valide !

D'ailleurs, en marge de l'interdiction en question, il est très important de noter que le Catéchisme de l'Eglise catholique, publié en 1992, détermine que "l'exorcisme solennel, appelé grand exorcisme, ne peut être pratiqué que par un prêtre et avec la permission de l'évêque" (N. 1673).

Ce qui signifie que l'exorcisme privé, fait même par des laïcs, est autorisé, sans permission de l'évêque, conformément d'ailleurs à l'enseignement commun des Pères de l'Eglise et des théologiens, et surtout conformément aux paroles du Christ qu'absolument personne n'a le droit de contredire : "Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : par mon Nom ils chasseront les démons...", d'autant plus que ces paroles très claires du Christ constituent une vérité dogmatique de foi divine !

Il est opportun de signaler que la formule d'exorcisme du pape Léon XIII fut rédigée par lui-même. Après une vision des esprits infernaux qui se rassemblaient autour de la Ville éternelle, il rédigea une première prière à saint Michel, qu'il ordonna de réciter après chaque messe. Peu après, il a écrit, également de sa propre main, un exorcisme spécial et recommanda aux évêques et aux prêtres de le réciter fréquemment dans les diocèses et dans les paroisses.

Existence du démon

Le démon existe-t-il vraiment ? Si l'on en croit des théologiens "de pointe", et même certains exorcistes, il faudrait répondre par la négative. D'autres théologiens, tout en croyant à l'existence du démon, prétendent qu'il n'est pas l'objet d'un dogme. Erreur ! La confusion chez ces derniers théologiens vient du fait qu'ils ignorent que, dans la doctrine intégrale de l'Eglise, il n'y a pas seulement des vérités de foi catholique, qui sont définies solennellement par le Magistère, mais qu'il y a aussi des vérités de foi divine, clairement indiquées dans l'Ecriture Sainte.

Ce pourrait être le cas de l'existence du démon, dont il est question notamment dans le texte suivant tiré de l'Evangile de saint Matthieu, où est évoqué le jugement dernier : "Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges" (25. 41). Mais il faut bien remarquer que le Magistère officiel a aussi défini que "le diable et les autres démons ont été créés par Dieu naturellement bons, mais se sont par eux-mêmes rendus mauvais", selon le IVème concile de Latran (Denz 428). On peut donc dire que cette définition dogmatique affirme clairement l'existence du démon.

Le Pape Paul VI a rappelé fermement l'existence du démon et de ses méfaits, dans une allocution complète sur le sujet, qu'il prononça le 15 novembre 1972 : "L'un des plus grands besoins (de l'Eglise), disait-il, est de se défendre contre ce mal que nous appelons le démon. (...) Nous trouvons le péché, perversion de la liberté humaine et cause profonde de la mort, parce que détaché de Dieu, source de la vie ; le péché, occasion et effet de l'intervention en nous et dans notre monde d'un agent obscur et ennemi, le démon. Le mal n'est plus seulement

une déficience, il est le fait d'un être vivant, spirituel, perverti et perversisseur. Terrible, mystérieuse réalité. (...)"

"Le démon, continuait le Pape, menace insidieusement l'équilibre moral de l'homme. Il est le séducteur perfide et rusé qui sait s'insinuer en nous par les sens, l'imagination, la concupiscence, la logique utopique, les contacts sociaux désordonnés, pour introduire dans nos actes des déviations aussi nocives qu'apparemment conformes à nos structures physiques et psychiques, ou à nos aspirations instinctives et profondes".

"A propos du démon et de l'influence qu'il peut exercer sur les individus, sur les communautés, sur des sociétés entières ou sur les événements, il faudrait réétudier un chapitre très important de la doctrine catholique auquel on s'intéresse peu aujourd'hui. Certains pensent pouvoir trouver une compensation suffisante dans l'étude de la psychanalyse et de la psychiatrie, dans des expériences de spiritisme qui aujourd'hui, malheureusement, se répandent tant dans certains pays. On a peur de retomber dans de vieilles théories manichéennes ou dans de funestes divagations, fantaisies et superstitions".

"Aujourd'hui, on préfère afficher un esprit fort, sans préjugés, positiviste, quitte ensuite à attacher foi gratuitement à tant de lubies magiques ou populaires ou, pire encore, à livrer son âme - son âme de baptisé qui tant de fois a reçu la visite de la présence eucharistique et qui est habitée par l'Esprit Saint - à des expériences sensuelles licencieuses, aux expériences délétères des stupéfiants ou aux séductions idéologiques des erreurs à la mode. Ce sont là autant de fissures par lesquelles le Malin peut facilement s'insinuer pour altérer l'esprit de l'homme".

Le Pape Paul VI manifestait aussi l'une de ses déceptions, le 29 juin de la même année, en ces termes : "Nous aurions cru que le lendemain du Concile serait un jour ensoleillé pour l'Eglise. Or, nous avons trouvé de nouvelles tempêtes ; on

cherche à creuser de nouveaux abîmes au lieu de combler ceux qui existent. Que s'est-il passé ?"

Après le constat de l'échec partiel de l'"aggiornamento", le Pape, pour la première fois semble-t-il, dénonçait le principal responsable de la situation, qui est servi évidemment par une foule de complices : "Nous vous confions notre pensée : il s'est agi d'une puissance adverse, le démon, cet être mystérieux, ennemi de tous les hommes. Cet être surnaturel est venu gâter et dessécher les fruits du Concile et empêcher que l'Eglise éclate en hymnes de joie. (...) Par une fissure est entrée dans le Temple de Dieu la fumée de Satan : le doute, l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, se sont fait jour".

Ce qu'est le démon

Comme tous les autres anges, les démons ont été créés bons ; ils sont devenus mauvais par eux-mêmes, par leur propre dépravation. Les démons se complaisent toujours dans leur péché, mais ils ont horreur de la peine qu'ils subissent en châtiment de ce péché. Ils n'ont aucune vertu et tout ce qu'ils font est mal.

Parmi tous les êtres doués d'intelligence, les anges l'emportaient par leurs dons naturels et surnaturels. Le péché des anges rebelles a donc revêtu une plus grande gravité, car c'est avec plus de force que leur volonté libre, éclairée par une plus vive lumière, adhéra au mal. Tombés de plus haut, ils sont tombés plus bas. De plus, le démon ne peut, pour excuser son péché, invoquer aucune circonstance atténuante, comme on en trouve dans la chute de nos premiers parents.

En effet, le démon n'a pas péché sous l'impulsion d'un autre, et c'est pourquoi il est demeuré dans sa faute. Au contraire, l'homme qui a péché sous l'instigation du démon tentateur, qui

est un être supérieur à lui, a obtenu les moyens de se repentir et de réparer sa faute, avec la grâce du Christ Rédempteur.

Le démon est tellement obstiné dans le mal, qu'il ne peut réellement accomplir aucun bien. Si parfois un de ses actes paraît bon en soi, il est toujours vicié par quelque circonstance mauvaise. En effet, quand le démon dit la vérité, par exemple, c'est pour mieux tromper ensuite. Quand il confessait sur terre la divinité du Christ, ce n'était pas pour lui rendre gloire et pour lui attirer des adorateurs, mais pour mieux le combattre. En conséquence, tous ses actes, d'une façon ou d'une autre, sont dirigés vers le mal.

Quelques théologiens croient que le démon n'est pas une personne, qu'il serait une non-personne (c'est le cas notamment de deux cardinaux, dont l'un est décédé et l'autre exerce une fonction importante dans l'Eglise). Au contraire, il faut soutenir que le démon est une personne ; cependant à cause de sa révolte contre Dieu, il est devenu comme la personnification du mal. Les personnes qui constituent l'espèce humaine sont différenciées par la matière et par leurs rapports quantitatifs ; par ailleurs les anges, bons et mauvais, qui sont aussi des personnes et dont chacun constitue une espèce unique, se diversifient par leurs rapports qualitatifs.

Devant la gravité de l'histoire du salut, il serait peu sérieux et peu théologique de considérer les démons comme des espèces de fantômes qui hanteraient le monde. Il faut plutôt soutenir qu'il s'agit de "ce monde", de l'ensemble des "principautés et puissances" opposées à Dieu, c'est-à-dire tout ce qui constitue dans le monde une incitation à des fautes nouvelles et une incarnation tangible du péché. Cela implique le caractère "personnel" des démons, que l'Ecriture et le Magistère (Denz 2318) maintiennent fermement, car tout désordre essentiel dans le monde provient d'une action personnelle.

Les influences diaboliques

Classification de ces influences

Dans l'action du démon, il faut distinguer une façon ordinaire et une autre extraordinaire. La première façon consiste pour le démon à pousser les hommes au péché par les tentations ; quant à la seconde, elle peut se traduire par des formes différentes, dont nous ne donnerons ici qu'une très brève présentation, pour revenir plus loin sur les plus importantes d'entre elles.

- 1) **L'obsession**, qui est une suite de tentations plus violentes et plus prolongées que les tentations ordinaires. Il est rare que le démon n'agisse que sur les sens extérieurs ; il provoque le plus souvent par l'imagination, la mémoire et les passions, de vives impressions de la sensibilité pour troubler l'âme ; ces impressions persistent en dépit des efforts énergiques pour les repousser.

Si les tentations dont il vient d'être question sont soudaines, violentes et persistantes, et qu'aucune maladie ne peut les expliquer, on peut y voir une influence spéciale du démon. L'obsession atteint souvent les âmes ferventes, et ainsi elle peut accompagner les purifications passives des sens et de l'esprit. Le démon n'est pas toujours la cause unique et immédiate de l'obsession mais il y prend part, comme à tout ce qui nous est nuisible.

- 2) Par **la possession**, le démon agit réellement dans le corps du patient, au lieu de faire sentir son action seulement du dehors, comme dans l'obsession. De plus, en agissant ainsi du

dedans, non seulement il empêche le libre usage des facultés de l'homme, mais il parle et agit lui-même par les organes et les membres du possédé, sans que celui-ci puisse l'empêcher, et même souvent sans que le possédé s'en aperçoive. Le démon semble jouer le rôle de l'âme dans le corps.

La manifestation extérieure de l'état de possession est une modification totale de la personnalité, qui semble dominée par une individualité étrangère. Il se produit habituellement des troubles moteurs violents, qui peuvent tenir en échec quelques hommes robustes. A ce sujet, on peut signaler des exemples évangéliques, comme le possédé gérasénien (Me 5. 1-10), le jeune épileptique démoniaque (Me 9. 14-19). Cependant les états de crise ne sont pas constants car il y a des moments de calme.

- 3) **La vexation** diabolique se manifeste par différentes maladies plus ou moins graves que les médecins ne comprennent pas. Des troubles peuvent affecter autant les biens matériels que les affections humaines. Ainsi, le saint homme Job n'était pas possédé, mais il fut atteint dans ses enfants, ses richesses et sa santé. Il y a aussi la femme courbée de l'Évangile (Le 13. 11) et l'exemple de saint Paul, victime d'une vexation diabolique physique, qui éprouvait la présence "d'une écharde dans sa chair" (2 Cor 12. 7).

- 4) **Les infestations** diaboliques qui peuvent atteindre différents objets, des maisons, des animaux.

- 5) **Les souffrances** externes, coups et sévices, provoqués par le démon et que l'on retrouve dans la vie des saints ou personnes ferventes, comme le Curé d'Ars, Padre Pio ou Mère Yvonne-Aimée de Malestroit. Certains sont battus par le

démon.

- 6) Il y a parfois un état de dépendance du démon dont la cause est un pacte avec lui.

Fréquence des influences diaboliques

Plusieurs membres du clergé croient que les influences diaboliques sont plutôt rares et surtout les réelles possessions : on ne les rencontrerait guère que dans les pays de mission ! Certains exorcistes officiels se croient même sans emploi ! Néanmoins, de nombreux cas d'influence diabolique, qui se rencontrent à des degrés divers, échappent très souvent à l'attention de ceux-là mêmes qui devraient exercer un ministère de libération ou d'exorcisme...

Ici, il faut distinguer l'influence ordinaire du démon, dont sont victimes tous les hommes et qui consiste à les attirer vers le péché, de l'influence extraordinaire de Satan que Dieu permet seulement dans des cas particuliers.

Actuellement, la négation du démon fait des progrès constants, même dans le clergé, et son influence dans le monde prend des proportions inconnues jusqu'ici. Il y a quelques décennies, on pouvait croire que les cas de réelle possession diabolique étaient plutôt rares dans nos milieux. De nos jours, cependant, plusieurs facteurs nouveaux expliquent l'augmentation considérable des victimes du démon.

Il faut reconnaître que les véritables possessions sont plus nombreuses qu'autrefois. Il existe également de multiples cas ne présentant aucune évidence de réelle possession mais dont les victimes ont recours aux exorcistes - quand elles peuvent en rencontrer - pour être libérées de leurs souffrances et de toutes sortes d'ennuis.

Le recul de la religion explique le progrès, surtout chez les jeunes, du spiritisme, de la magie et des autres pratiques occultes. Il y a aussi le yoga, le zen et la méditation transcendantale, que l'on considère souvent comme inoffensifs, mais qui ouvrent la porte aux influences diaboliques. Des concerts offerts par certains chanteurs peuvent atteindre une telle frénésie qu'elle peut être qualifiée de diabolique.

Le démon peut aussi se servir d'une personne pour influencer des groupes importants, même des nations entières, comme ce fut le cas de Karl Marx, d'Hitler et de Staline. Les massacres et les atrocités des communistes et des nazis comportent un niveau d'horreur qui est certainement de l'ordre diabolique. Dans certains cas, ne pourrait-on pas se demander si des chefs syndicaux n'agissent pas sous l'influence de démon, lorsqu'ils entraînent leurs membres à prendre en otage des populations entières, pour tenter d'obtenir des faveurs monétaires ou autres ?

Des influences diaboliques diffuses émergent aussi de certaines sessions centrées sur le moi profond, d'après les principes d'un psychologue athée, Cari Rogers. Ces principes constituent la toile de fond de ces sessions, qui sont très largement répandues dans les communautés religieuses et dans le clergé. Le grand mal est qu'on les considère non seulement comme inoffensives, mais même comme très bienfaisantes.

Le principe de base consiste à quitter le niveau des idées "pour se situer au niveau du senti, du vécu, de l'organismique". On indique qu'"un effort d'intériorisation est nécessaire" pour atteindre le moi profond et sentir ses appels, et qu'il faut se mettre "en garde contre les réponses rapides de l'intelligence ; (il faut) laisser monter la réponse".

En bref, on peut dire que l'organisme apparaît comme étant le seul critère valable pour évaluer ce qui est bon ou mauvais

pour telle personne, dans la situation concrète où elle se trouve : c'est ce que la psychologie rogérianne appelle le lieu interne d'évaluation.

Or, demander au moi profond, qui est situé dans l'abdomen, des réponses à des problèmes humains ou même religieux ouvre la porte aux influences diaboliques, car c'est alors demander à une chose naturelle plus qu'elle ne peut donner normalement. A ce sujet, saint Thomas d'Aquin a écrit : "Les procédés employés en vue d'obtenir certains effets corporels ont-ils naturellement ce pouvoir ? Telle est la question à examiner. Si oui, ils sont légitimes : nous pouvons tirer des causes naturelles tout ce qu'elles ont la vertu de produire. Mais si le résultat qu'on prétend obtenir dépasse les limites reconnues à leur efficacité, ce n'est plus de causalité qu'il s'agit, mais d'un rôle symbolique, nous avons alors affaire aux pactes symboliques conclus avec le démon" (Somme Théol. 2-2 q. 96, a. 2).

Influences du démon sur les hommes

Les influences du démon sur les hommes comprennent tout ce qu'on peut avoir à souffrir de lui, surtout les tentations, l'obsession et la possession. A ce sujet, il faut rappeler un principe théologique qui éclaire tous ces problèmes : l'action du démon ne dépasse point la partie sensible de l'âme et elle ne peut s'exercer directement sur l'intelligence ni sur la volonté. En effet, Dieu seul peut agir directement sur notre intelligence et sur notre volonté, selon leur inclination naturelle, qui vient de lui et qu'il conserve.

Le démon ne peut donc pas faire ce qu'il veut ; néanmoins, avec la permission de Dieu, il peut nous attaquer en agissant sur notre imagination, sur notre sensibilité, sur les objets exté-

rieurs et sur notre corps pour nous inciter au mal. Souvent, il se borne à la tentation, sous forme de suggestion ou de mouvements plus ou moins impérieux ; mais son action va parfois jusqu'à l'obsession et, en quelques cas plus rares, jusqu'à la possession. Dans ces deux derniers cas, le démon se manifeste plus ouvertement que dans les cas ordinaires.

Il convient d'apporter ici une autre précision théologique, en rappelant que le démon est indépendant de l'espace et des lieux ; en effet, c'est seulement son opération sur la matière qui est localisée. En conséquence, si l'on peut dire que le démon se trouve dans un corps humain, c'est seulement par le fait qu'il agit en lui. Le démon n'est donc pas localisé, quant à sa substance, comme le sont les choses matérielles, mais seulement par son opération.

Le démon peut nuire aux hommes de différentes manières. D'abord, il peut les pousser au péché par la tentation, qui est aussi variée que les capacités de l'homme d'offenser Dieu. Le démon cherche à utiliser à son avantage les faiblesses de l'homme.

Le démon peut aussi nuire aux hommes en les affligeant de maux divers. Souvent, ce n'est là, de sa part, qu'une forme spéciale de tentation. S'il fait souffrir les hommes, c'est pour les faire tomber dans des péchés d'impatience, de murmure contre Dieu, de colère, de blasphème, de découragement et même de désespoir.

Dieu le permet ainsi pour faire éclater davantage la vertu de ses fidèles, comme il le permet pour Job. En effet, l'Écriture Sainte attribue au démon tous les maux que ce saint homme eut à souffrir. L'Évangile affirme que certaines maladies, dont il est fait mention, étaient l'œuvre du démon. Ce fut le cas du possédé aveugle et muet (Mt 12. 22-24), et du démoniaque épileptique (Mt 17. 14-21), qui furent libérés par Jésus.

Le démon peut procurer aux hommes certains avantages matériels pour mieux les séduire. Par son intelligence et sa puissance, le démon est supérieur à l'homme. Il connaît les secrets de la nature beaucoup mieux que les savants les plus érudits. Il est donc capable de produire des effets extraordinaires et même, quand cela sert à ses desseins perfides, de procurer des avantages matériels à ceux qui ont recours à lui.

De nos jours, l'intervention du démon dans les choses humaines est encore réelle, quoique, dans les pays chrétiens, beaucoup moins fréquente qu'au sein du paganisme ancien et moderne. Néanmoins, on aurait tort de rejeter comme des fables puérides tout ce qui est raconté au sujet de pactes conclus entre l'homme et le démon. La théologie nous démontre la possibilité de ce commerce de l'homme avec le démon.

En dehors des cas extraordinaires, le démon intervient souvent. En effet, plusieurs problèmes ou difficultés de la vie courante peuvent être causés par le démon, du moins partiellement. A ce sujet, on peut signaler le cas de la femme courbée, qui a été guérie par Jésus. Selon les apparences, elle souffrait d'une maladie naturelle, mais l'Evangile nous affirme qu'elle était "possédée depuis dix-huit ans d'un esprit qui la rendait infirme ; elle était toute courbée et ne pouvait absolument pas se redresser. Jésus la voyant, l'interpella et lui dit : "Femme, te voilà délivrée de ton infirmité" ; puis il lui imposa les mains. Et, à l'instant même, elle se redressa et elle glorifiait Dieu" (Le 13. 11-13). Jusqu'à l'arrivée de Jésus, le démon était en sécurité et cette femme menait une existence misérable, aveuglée sur la cause véritable de sa maladie.

Il existe aussi une présence diffuse du démon dans différentes situations. Ainsi, il y a des modes dangereuses ou des erreurs répandues dans certains milieux ; des déterminismes sociaux que développent plusieurs publicités influencent la vie

des hommes ; des esprits d'immoralité infestent des endroits récréatifs ; des magasins vendent des livres traitant de l'occultisme ; de la désunion s'établit parfois parmi des groupes apostoliques ; on peut mentionner aussi la sécularisation de l'Eglise occidentale, etc. Les formes modernes de l'idolâtrie, c'est-à-dire le culte de l'argent, du pouvoir et du moi, peuvent développer une influence satanique comme le fait de brûler de l'encens devant un autel païen.

Limites de l'influence diabolique

Le problème du démon et de l'influence qu'il peut exercer sur les individus et sur les communautés, sur les sociétés et sur les événements, constitue un secteur important de la doctrine chrétienne, qui attire peu l'attention de nos jours, mais qui mérite une étude plus approfondie.

Le démon, ange déchu, conserve intactes ses perfections naturelles. C'est relativement à sa vocation surnaturelle qu'il a péché ; c'est d'elle qu'il est déchu ; la perfection de l'ange veut que, une fois fixé dans son péché, il ne puisse plus changer. Néanmoins, toutes les lumières possibles sur la gloire des saints et les réalités de la grâce divine, ne lui sont qu'occasion de révolte, de haine et d'envie. Sa grandeur mesure la grandeur de sa misère.

Cette misère commence dans son intelligence, qui demeure naturellement lumineuse. Cependant toutes ses connaissances sont privées de la lumière de Dieu et ne sont qu'une "vision de nuit". Au fond de ses plus pénétrantes conceptions, il y a comme un grand vide qui les enténébre.

Il en est de même pour sa volonté ; le démon s'était fixé dans une orgueilleuse complaisance, qui ne peut le combler.

Violamment tourmenté par sa haine contre l'humanité appelée à la gloire éternelle, il trouve une joie perverse à mal faire. Cependant une telle joie est bien décevante, car le démon se sent encore châtié, même s'il lui est permis d'assouvir sa haine, selon certaines limites fixées par Dieu.

Ce rôle du démon, dans les desseins providentiels de Dieu, est un point important de cette doctrine. On sait que l'ange placé par sa perfection entre l'humanité et Dieu, est un grand intermédiaire ; il est une force active, intelligente et puissante sur le monde de la matière, au service des desseins de Dieu. Et c'est pourquoi Dieu juge convenable, en sa sagesse, d'employer à ses desseins, même les mauvais anges, afin que, après leur péché, ils ne perdent point tout à fait l'utilité que leur vaut leur rang dans la nature.

Dieu permet donc aux démons d'intervenir dans les choses de ce monde, et d'y employer les ressources de leur puissance naturelle. Parfois même, Dieu s'en servira pour les envoyer en mission pour châtier et punir. De toute façon, les desseins de Dieu sont bienveillants, alors que, en cette activité qui lui est dévolue, le démon ne voit qu'occasion de mal faire.

Dans cette activité de l'ordre naturel, qu'ils continuent d'accomplir, les démons s'organisent suivant le degré de leur perfection : les démons inférieurs sont soumis à leurs chefs, tous unis dans une haine commune. De son rôle de chef, Satan, que son orgueil pousse à imiter Dieu en gouvernant et en envoyant ses ministres, ne tire qu'une gloire décevante, parce que cette activité ne peut lui procurer le bonheur.

Le démon n'est pas sorti du cerveau enténébré de malades torturés par des théologiens. Au contraire, il est une grande force de la nature, intelligente et jouissant d'une certaine liberté, mais désaxée et en lutte continuelle contre les hommes, appelés à la béatitude éternelle. La trop grande crédulité aux

interventions démoniaques n'est pas acceptable, mais la tendance à ne voir le démon nulle part est dangereuse.

Toutefois, il faut reconnaître que l'action du démon est limitée. Ainsi, il ne peut opérer directement un changement de substance, ni procurer une guérison subite. Il ne peut certainement pas ressusciter un homme, ni le changer en bête. En résumé, on peut retenir trois classes d'interventions du démon : 1) Il peut réaliser des prodiges objectifs, en se servant des lois générales de la nature qu'il connaît beaucoup mieux que les hommes. 2) Il peut accomplir chez les hommes des prodiges tout à fait subjectifs, sous forme d'hallucinations diaboliques. 3) Il peut provoquer des excitations purement sensorielles, comme des voix ou des fantômes, ou même des apparitions démoniaques.

Quant au miracle réel, il ne peut pas être l'œuvre du démon, ni d'aucune créature, mais de Dieu seul. En effet, le miracle réel est ce qui s'accomplit au-dessus des lois ordinaires de la nature créée. Les démons peuvent faire des prodiges, qui provoquent l'étonnement des hommes, parce qu'ils dépassent la connaissance des hommes. Mais ces prodiges, qui nous paraissent miraculeux, ne sont pas de vrais miracles, même s'ils sont parfois des faits authentiques, comme ce fut le cas des serpents et des grenouilles, suscités par les magiciens de Pharaon, en Egypte.

Les anges, bons ou mauvais, n'ont pas de pouvoir réel sur les choses matérielles en elles-mêmes, au point de pouvoir changer un objet en un autre, comme par exemple de changer un corps humain en celui d'un animal. Mais les démons peuvent utiliser des sortes de germes qui se trouvent dans les choses matérielles et que l'homme ne connaît pas, afin de produire des faits étonnants.

Quant aux guérisons miraculeuses, il semble que les démons ne peuvent guérir quelqu'un plus rapidement que ne le ferait la

nature laissée à elle-même, bien que les démons connaissent beaucoup mieux que les hommes les propriétés curatives de certains éléments naturels. De toute façon, il ne semble pas que le démon puisse effectuer une guérison subite. En conséquence, quand il s'agit de maladies incurables, pour lesquelles les médecins et les remèdes ne peuvent plus rien, les démons semblent incapables d'opérer aucune guérison.

Les anges, bons ou mauvais, ne peuvent pas modifier la matière corporelle par leur propre puissance naturelle, sauf en utilisant des agents corporels pour produire certains effets. L'action des purs esprits en ce monde est conditionnée par les lois naturelles elles-mêmes. Dieu seul garde la maîtrise directe et absolue de sa création. Les esprits créés ne sont que les serviteurs de son plan providentiel.

On peut se demander si les démons peuvent connaître les choses futures. Il faut rappeler ici que le futur peut être connu de deux manières : dans ses causes et en lui-même. On connaît de science certaine les choses futures qui procèdent nécessairement de leurs causes ; par exemple, on est certain que le soleil se lèvera demain. Par contre, les choses qui procèdent de leurs causes le plus souvent, mais pas toujours, sont connues par conjecture et non d'une façon certaine ; ainsi le médecin peut-il prévoir la santé du malade.

Cette dernière façon de connaître les choses futures convient aux esprits, bons ou mauvais, et d'une façon d'autant plus parfaite qu'ils connaissent les causes des choses plus parfaitement que les hommes. Ainsi les médecins qui ont une vue plus aiguë des causes d'une maladie, prévoient mieux ce qu'elle pourra devenir.

Quant aux choses qui ne procèdent de leurs causes que dans la minorité des cas, elles sont complètement inconnues : c'est le cas des choses fortuites ou de pur hasard.

Les choses futures peuvent aussi être connues en elles-mêmes et, en ce sens, Dieu seul les connaît. Le regard de Dieu porte sur tout ce qui se fait à travers toute la durée du temps, comme si c'était présent pour lui. Sa science divine infinie atteint tous les êtres qui ont été créés ou qui le seront, tous ceux qui auraient pu être créés dans le passé ou qui pourraient l'être dans l'avenir.

Les hommes ne connaissent les futurs que par révélation divine ou dans leurs causes. Et, de cette dernière façon, les esprits, bons ou mauvais, connaissent les futurs beaucoup mieux que les hommes, car ils connaissent des causes qui nous sont absolument cachées.

Mais lorsqu'il s'agit de décisions libres à prendre dans l'avenir, le démon, tout malin qu'il soit, ne peut que faire des conjectures, des prévisions. Il faut reconnaître que ces considérations logiques auront rarement prise sur les esprits fascinés par la superstition et qui souvent ne raisonnent plus !

Quant à la connaissance des pensées des cœurs, c'est uniquement le propre de Dieu, selon les paroles de Jérémie : "Le cœur est compliqué plus que tout, et pervers ! Moi, Yahvé, je scrute le cœur, je sonde les reins, pour rendre à chacun d'après sa conduite, selon le fruit de ses œuvres" (17. 9-10).

Les secrets des cœurs peuvent être connus de deux façons :

1) Dans leurs effets. Ainsi l'ange, le démon et l'homme peuvent les connaître, mais il y faut d'autant plus de pénétration que l'effet est plus caché. En effet, la pensée peut se révéler non seulement par un acte extérieur, mais aussi par un changement d'expression du visage. Certains médecins peuvent même connaître des complexes psychiques par les mouvements du pouls. A plus forte raison, les anges et les démons peuvent connaître certains secrets des cœurs, car ils peuvent percevoir d'une façon beaucoup plus pénétrante les modifications corpo-

relies cachées.

A ce sujet, saint Augustin a écrit : "Les démons discernent avec une extrême facilité les dispositions des hommes, non seulement quand elles sont exprimées par la parole, mais même quand elles sont conçues par l'esprit, et que certains signes venus de l'âme les manifestent dans le corps".

2) On peut connaître encore les pensées selon qu'elles sont dans l'esprit, et les affections selon qu'elles sont dans la volonté. Mais Dieu seul peut connaître de cette façon les pensées des cœurs et les sentiments de la volonté. Les pensées et les vœux sont considérés ici en eux-mêmes, indépendamment de toute manifestation extérieure. Sous cet aspect, Dieu seul connaît les pensées et les vœux.

Quant à l'action du démon, elle ne dépasse point la partie sensible de l'âme mais elle ne peut s'exercer immédiatement sur l'intelligence, ni sur la volonté. Mais, avec la permission de Dieu, le démon peut nous attaquer en agissant sur notre imagination, sur notre sensibilité, sur les objets extérieurs et sur notre corps pour nous porter au mal.

Quant à éclairer l'intelligence, le démon en est incapable ! En effet, l'acquisition de la science est un acte personnel chez la personne qui s'instruit ; le maître humain ne fait que l'aider à étendre ses connaissances. Mais l'ange peut enseigner les autres, en agissant directement sur les intelligences inférieures à la sienne. C'est en ce sens que les anges s'instruisent les uns les autres, et qu'ils peuvent aussi instruire les hommes.

Mais les démons ne peuvent éclairer, instruire les autres, parce qu'ils ne rapportent pas leur action à Dieu. Leur influence sur l'intelligence tendra toujours à la détourner de Dieu, parce que chacun d'entre eux est "père du mensonge" (Jn 8. 44). et s'il leur arrive de transmettre des vérités partielles, c'est pour faire accepter plus facilement l'erreur. C'est pourquoi, même si

les démons ont une intelligence supérieure à celle des hommes, ils ne peuvent pas l'enrichir véritablement. L'apport des démons ne sera donc qu'un encombrement destiné à obscurcir l'intelligence humaine.

La vraie sagesse ramène tout à Dieu. L'enseignement d'un maître n'a de valeur que si ce dernier demeure dans les cadres de la vérité. Les mauvais maîtres ou les démons n'apportent pas la lumière à l'intelligence, mais ils la désaxent. Actuellement, la crise de l'Eglise se caractérise notamment par la diffusion de l'erreur, par la négation de vérités bien établies. C'est pourquoi l'on peut dire que les savants et les théologiens qui répandent les erreurs et utilisent les techniques de lavage de cerveau, sont des névrosés ou des obsédés démoniaques.

Les anges s'illuminent entre eux ; les anges supérieurs illuminent les anges inférieurs. Ils ont aussi pour mission d'éclairer l'intelligence humaine, en se coordonnant à l'action divine elle-même. Les démons ne peuvent proposer à l'intelligence humaine que les conclusions qu'ils connaissent, sans pouvoir en donner la compréhension, car ils n'agissent directement que sur l'imagination.

Quant à la volonté, elle demeure toujours maîtresse d'elle-même, fût-ce en présence des influences spirituelles les plus hautes, qui ne peuvent agir que par mode de persuasion. Quant à Dieu, il agit en inclinant du dedans sa créature.

Les pactes avec le démon

L'homme n'a jamais le droit d'utiliser l'aide du démon, d'une façon explicite ou même implicite. Dieu étend son domaine sur tous les démons, qu'il fait parfois servir à ses fins providentielles. Mais l'homme n'a pas reçu la charge de gouverner les

démons, et il n'a pas le pouvoir qui lui permette d'user de leur influence à son gré. Au contraire, il est avec eux en état de guerre déclarée.

Il est facile de comprendre que les pactes explicites, conscients, voulus avec le démon ne sont jamais permis. Mais il y a aussi les pactes implicites, tacites, indirects, qui peuvent aussi provoquer une influence démoniaque. On peut dire qu'il y a alors une certaine connivence avec le démon : il s'agit d'imprudences qui permettent au démon de s'ingérer dans notre conduite.

On ne peut pas dire qu'il y a alors invocation du démon, mais son intervention n'est pas tout à fait indépendante de nous, puisqu'il s'insère dans l'une de nos actions qui l'appelle, qui l'invite à agir dans notre conduite. L'action posée ne comporte aucun pacte explicite avec le démon, mais cet acte est un dérèglement réel qui engage le démon à s'en mêler.

Il y a pacte explicite avec le démon, quand on a l'intention de recourir à sa puissance et qu'on lui demande d'accomplir tel prodige. Par ailleurs, il y a pacte implicite quand on attend sérieusement un effet d'une cause disproportionnée et connue comme telle. Dans ce cas, il s'agit d'actes bizarres ou ne rimant à rien, de certaines rencontres d'hommes ou d'animaux, d'objets, lieux ou paroles, qui sont considérés comme portant bonheur ou malheur, et qui sont dus à la tromperie des démons.

Ainsi, les démons n'ont pas besoin d'être appelés pour intervenir ; ils s'ingèrent dans les vaines attentes des hommes. Et il y a vaine attente ou recherche, lorsqu'on tente de faire ou de savoir une chose, en recourant à des procédés qui ne peuvent donner ce qu'on en attend.

Comment expliquer l'intervention du démon dans les pactes implicites avec lui ? La réponse à cette question est très importante. En effet, quand les forces naturelles sont totalement

insuffisantes pour produire tel effet attendu, ou bien que les pratiques mises en œuvre ne permettent pas de penser à une intervention de Dieu, il ne reste plus normalement que l'influence du démon. Ces pratiques superstitieuses comportent le danger d'un pacte implicite avec le démon, mais il faut y voir surtout la méconnaissance de la raison et son manque d'influence réelle sur la pensée et sur la vie.

Au lieu de se tourner avec confiance vers la divine Providence, on tente, un peu pour voir, un peu pour rire, sans trop y croire, de s'assurer le bonheur par des pratiques absurdes. Ces pratiques tentent de contraindre le cours de la Providence, par des forces mystérieuses ou même par des forces ouvertement diaboliques ; elles tentent de rendre le monde indépendant de Dieu ou même d'orienter le monde contre Dieu.

Il existe une vénération superstitieuse pour les fétiches, les amulettes et les talismans. Cette vénération superstitieuse n'est pas seulement un élément des religions anciennes et primitives, mais aussi de la superstition contemporaine. Dans l'antiquité et chez les primitifs, on a vénéré des cheveux, des plumes, des cornes, des griffes, des dents, des araignées, des scarabées, des pompons, des rubans, etc. De nos jours, les précédentes superstitions trouvent leur équivalent dans l'idolâtrie matérialiste des porte-bonheur, comme des fers à cheval, des signes du zodiaque, des amulettes, etc. Par ailleurs, on redoute les hiboux, les corbeaux, les araignées, les chats noirs, le chiffre 13, etc., comme des présages funestes.

Il est dangereux de transgresser le deuxième commandement de Dieu : "Tu ne te feras point d'images taillées, ni de représentation quelconque" (Ex 20. 4), et de se livrer à la puissance suggestive des fétiches, des amulettes et des talismans. Le ministère de libération, dans le Renouveau charismatique, par exemple, nous indique, dans de nombreux cas, comment de

telles superstitions lient l'homme et l'assujettissent aux influences occultes.

Quant à la valeur morale du pacte implicite avec le démon, la théologie soutient qu'il y a faute, qui peut être grave, en invoquant tacitement le démon, en employant donc en vue d'obtenir un effet déterminé, des moyens manifestement incapables de le produire, même si l'on proteste contre l'intervention d'un mauvais esprit. Cependant, s'il y a possibilité que cet effet provienne des forces naturelles inconnues, alors l'emploi de tels moyens est permis, à la condition qu'on proteste contre une intervention éventuelle du démon.

Il n'y a parfois qu'un péché léger ou même aucun péché dans les recours tacites avec le démon, à cause de l'ignorance, de la sottise ou de l'erreur, ou bien encore parce que l'on ne croit guère à ces choses, qu'on les fait plutôt par plaisanterie, pourvu qu'il n'y ait aucun danger de scandale. De même, on ne commet qu'un péché léger ou aucun péché si, par une crainte vague ou par curiosité, on fait ou omet quelque chose d'indifférent, en tenant compte d'une prédiction qu'on nous a faite.

Mais quand la croyance est ferme, chez des fidèles bien informés, qui laisseraient dominer leur vie par cet usage, il y a faute grave. Quant à la foule des personnes ignorantes ou faibles d'esprit, il ne s'agira généralement que d'une faute plus ou moins légère, et il serait injuste alors d'avoir une sévérité trop grande pour elles.

Que veulent signifier les théologiens quand ils parlent des "sacrements du diable" ? Il y a invocation tacite du démon, quand on recourt à une pratique quelconque, en la considérant comme capable de procurer un effet attendu, alors qu'on voit manifestement qu'elle n'a pour cela aucune efficacité, ni naturelle, ni divine. Alors, en effet, il y a un consentement tacite à se faire aider par le démon, puisque c'est à son secours à lui

qu'on s'expose, en usant de tel objet ou de telle formule vantée.

Prétendre que ce jugement est trop sévère, c'est ne pas réaliser l'imprudence d'une pareille démarche. En effet, si notre procédé nous apparaît insuffisant par lui-même, et qu'on s'acharne à en espérer le succès, c'est qu'on attend du supplément d'efficacité en dehors de ce procédé, supplément qui viendrait du démon. Pour compter vraiment sur une suppléance mystérieuse, il faut et il suffit que nos pratiques nous apparaissent comme inefficaces par elles-mêmes.

C'est dans ce rapprochement entre une pratique qu'on juge inefficace et l'espoir qu'on y met, que l'on pactise avec le démon, sans prière ni bruit de paroles : c'est le consentement à se faire aider par le démon. Reste à déterminer dans quelle mesure ce consentement a été donné par la volonté.

L'invocation superstitieuse appelle la coopération du démon par des "signes", qui sont comme des sacrements à rebours. Saint Augustin et quelques théologiens ont développé cette notion de "sacrements du diable". Saint Augustin s'est plu à décrire ces signes sensibles du diable : c'est une variété de pierres, d'herbes, de bois, d'animaux, de rites, etc. Ou bien ces signes sont d'anciennes institutions de l'idolâtrie, ou bien ils ont été inventés par la suite ; on pourrait ici mentionner les signes du zodiaque.

D'ailleurs, la variété de ces "sacrements du diable" n'a jamais été cataloguée. Saint Thomas d'Aquin connaissait les nécromanciens, les sonnambules, les sorciers, qu'il comparait aux possédés du démon. Nous retrouvons l'équivalent de cette énumération dans le "Petit et le Grand Albert", qui circulent en différents milieux, et où les invocations à Satan sont parfois très explicites.

Comment le démon répond-il aux pactes implicites faits avec lui ? On peut se demander quelle attention porte le démon

à tous ces appels, et quelle réponse il leur donne. En somme, l'on peut dire que, lorsqu'il répond, c'est pour enchaîner davantage l'homme à son service. Sous les formes diverses de la superstition, les démons nous apparaissent comme les grands trompeurs, essayant d'enserrer les âmes en un inextricable réseau de mensonges. La superstition est l'un des grands drames de l'homme, que le démon tente d'enfermer dans l'erreur, après l'avoir fait déchoir de l'état d'innocence dont jouissaient nos premiers parents, avant la chute originelle.

En conséquence, la seule manière franche de ne pas pactiser avec le démon, c'est d'éviter tous les gestes qui donneraient occasion à ses pièges ou à ses interventions. Les signes superstitieux n'ont de valeur pour personne, sauf pour les démons.

Sans doute, Dieu a mis les choses et les forces de la nature au service de l'homme, pour satisfaire ses besoins. Il est donc dans l'ordre voulu par la Providence qu'on les utilise d'une façon "raisonnable". Mais il faut se rappeler que l'univers a participé à la déchéance de l'homme, dans une mesure que saint Paul estime importante : "Car la création en attente, écrit-il, aspire à la révélation des fils de Dieu : si elle fut assujettie à la vanité - non qu'elle l'eût voulu, mais à cause de celui qui l'y a soumise - c'est avec l'espérance d'être elle aussi libérée de la servitude de la corruption pour entrer dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu" (Rom 8. 19-22).

Et l'influence du démon, qui se manifesta en l'homme dans le Paradis terrestre, se cache dans les choses naturelles ; c'est pourquoi nous devons en user avec précaution !

Le Démon et l'occultisme

Il est facile de déceler, en notre temps, une baisse de la foi et de la pratique religieuse. Il ne faut donc pas s'étonner que l'occultisme soit à la mode, et même qu'il apparaisse comme une marée envahissante, car l'abandon de la foi en Dieu rend souvent l'homme esclave de la magie et des forces occultes. Dans les périodes bouleversées de l'histoire, le flot trouble de l'occultisme s'enfle toujours. La recrudescence de l'occultisme est toujours révélatrice du niveau moral d'une civilisation.

On a aussi constaté que, dans les pays de missions, le progrès du christianisme est inversement proportionnel à l'activité occulte. Occultisme et christianisme s'excluent mutuellement comme l'eau et le feu, et l'occultisme immunise contre l'Esprit Saint.

Le public a donc besoin d'être instruit et averti des graves conséquences qu'entraîne l'occultisme et que bien peu de gens semblent soupçonner. L'ignorance ou l'inconscience devant ces phénomènes occultes rendent plus vulnérables à la contagion.

Nature de l'occultisme

L'occultisme comprend la recherche et la science des forces matérielles ou spirituelles, inconnues du plus grand nombre des hommes, et les procédés qui permettent aux initiés de les mettre en œuvre. On ne peut que signaler ici très brièvement les différents aspects de l'occultisme. Il y a, par exemple, l'évocation des défunts, les tables tournantes, le parler en transe, la télépathie non spontanée, la voyance occulte, la cartomancie, le pronostic astrologique ou horoscope zodiacal, la chiromancie,

la radiesthésie non limitée au domaine géo-physique, l'hypnose extra-médicale, le magnétisme guérisseur associé à la magie ou exercé par des personnes de moralité douteuse, la conjuration magique quand elle est en rapport avec l'occultisme et la magie, la suggestion mentale, la magie, le pacte du sang avec le diable, le fétichisme, les incubes et succubes (esprits maléfiques masculins et esprits maléfiques féminins), les apparitions des revenants.

On peut signaler notamment le cas d'asservissement à distance par hypnose ou par suggestion mentale ; c'est un fait vérifié par des spécialistes, mais dont l'explication n'a pas encore été découverte.

Occultisme et Ecriture Sainte

Les pratiques occultes doivent être réprochées, car elles poussent l'homme à se dégager des liens qui l'attachent au Créateur, à explorer l'inconnu ou l'avenir, par le moyen de la perception extra-sensorielle. La divination ou l'art de découvrir l'avenir et les choses cachées était très répandue chez les anciens peuples d'Orient. Dieu condamna ces pratiques et mit le peuple d'Israël en garde contre elles, comme l'indique le Deutéronome : "On ne trouvera chez toi personne (...) qui pratique la divination, l'incantation, la mantique ou la magie, personne (...) qui interroge les spectres ou les esprits, qui invoque les morts. Car quiconque fait ces choses est en abomination à Yahvé ton Dieu" (Deut 18. 10-12).

Dans l'Ancien Testament, la Loi divine condamnait à mort celui qui s'adonnait à la manie païenne : "L'homme ou la femme qui parmi vous serait nécromant ou devin : ils seront mis à mort, on les lapidera, leur sang retombera sur eux"

(Lév 20. 27). Au sujet du pronostic astrologique, on peut lire ce qui suit dans le prophète Isaïe : "Qu'ils se lèvent donc pour te sauver, ceux qui détaillent les cieux, qui observent les étoiles et font savoir pour chaque mois ce qui doit advenir. Ils seront comme des fétus de paille que le feu brûlera" (Is 47. 13-14).

La signification théologique de la magie païenne chez les Israélites nous est donnée par un texte-clé : "Ne vous tournez pas vers les spectres et ne recherchez pas les devins, ils vous souilleraient. Je suis Yahvé votre Dieu" Lév 19. 31. Dans l'Ancien Testament, le réseau complexe des rites magiques et divinatoires est indubitablement dérivé du paganisme ambiant. Selon l'optique des trois premiers commandements, la lutte contre cette ingérence païenne est une conséquence de la relation à Dieu. L'occultisme participe au royaume des ténèbres et il ne pourra jamais s'insérer dans la vision chrétienne du monde.

Effets de l'occultisme

Les effets de l'occultisme se rencontrent chez ceux qui exercent une influence occulte, chez les individus qui y sont soumis, sur les lieux, chez ceux qui viennent en aide aux victimes de l'occultisme, et chez les observateurs d'apparitions occultes.

Au nombre de ceux qui exercent une influence occulte, ou qui sont des occultistes actifs, il faut placer les organisateurs de séances spirites, les médiums, les devins ou les conjurateurs. La fin des occultistes actifs est assez souvent tragique : suicides, psychoses, agonies terribles... Il y a aussi une fatalité attachée à la famille et à la descendance des occultistes actifs.

On constate aussi le développement des facultés médiumniques dans le cas de la conjuration ; l'apparition de la clair-

voyance se manifeste dans les deuxième, troisième et quatrième générations. D'anciens spirites peuvent difficilement se défaire des esprits qu'ils ont déjà invoqués.

Il y a aussi des effets nuisibles chez les occultistes passifs, c'est-à-dire chez ceux qui ont été soumis à l'influence occulte. On rencontre chez eux, en effet, l'un ou l'autre, ou quelques-uns des effets suivants : le durcissement et la déformation du caractère, l'exaspération des passions dans les domaines de la sexualité ou de l'agressivité, l'avarice, la cleptomanie, certaines maladies psychiques comme l'obsession ou la mélancolie, des idées de suicide, des crises d'angoisse, l'hostilité à l'égard de Dieu, l'athéisme déclaré ou une dévotion faussée, le dégoût de la Parole de Dieu et de la prière, les pensées blasphématoires, des phénomènes inexplicables dans l'entourage.

Les lieux où a été pratiqué l'occultisme en subissent aussi des répercussions. Ainsi, l'apparition des revenants sur les lieux habités par des occultistes, parfois même après la mort de ces derniers, constitue un phénomène des plus énigmatiques.

Ceux qui viennent en aide aux victimes de l'occultisme par leurs conseils et leurs prières sont parfois attaqués par le démon, à cause de ce service. Dans certains cas, de bons chrétiens, ignorant ou sous-estimant les effets nocifs de l'occultisme, se livrent à la pratique occulte ou acceptent de s'y soumettre : c'est à leur grand détriment !

Les moyens qui permettent de se libérer des influences occultes sont d'abord la renonciation à ces pratiques, la foi, la prière, le recours aux sacrements, l'aide d'un groupe pour favoriser la persévérance. Il y a encore ce que l'on appelle la libération ou cure d'âme, qui consiste surtout en des prières appropriées, auxquelles on a souvent recours dans les groupes charismatiques et qui produisent fréquemment des résultats étonnants.

Ces quelques réflexions, bien que très sommaires, éclaireront sans doute et aideront de nombreuses personnes, qui ne se doutaient pas des conséquences néfastes de l'occultisme.

Le démon et l'astrologie

Il vient d'être question de l'occultisme, auquel appartient l'astrologie, mais à cause de sa grande popularité, il semble utile d'en parler d'une façon particulière.

L'astrologie prétend tirer l'horoscope d'une personne, ou prédire le déroulement de sa vie suivant la conjoncture des astres au moment de sa naissance, ou encore l'évolution de sa vie conjugale suivant la position des étoiles et des planètes au moment de son mariage, etc. Cette prétention se heurte aux objections les plus graves, et il semble impossible de la soustraire au grief de la superstition.

En effet, l'astrologie fut longtemps plus qu'une superstition, car on retrouve dans l'antiquité une "religion" astrale, avec ses symboles lunaires, ses mythes et son culte. Un mythe est un récit fabuleux des religions où l'on vénère plusieurs dieux ; dans ces religions se trouvent personnifiés des agents impersonnels, comme par exemple des forces de la nature. La création des mythes est un élément commun à toutes les religions primitives.

Les Chinois du XIIe siècle avant Jésus-Christ avaient fait de l'astrologie une science officielle, celle de la "Voie du ciel". Mais ce sont les Chaldéens qui en firent une religion fataliste et qui la propagèrent en Egypte, en Asie Mineure, en Grèce et jusqu'à Rome, surtout au IIe siècle après Jésus-Christ. Les Chaldéens, les premiers, avaient fait la "carte du ciel" et ils avaient conçu l'idée d'une nécessité absolue venant des astres

qui régissaient l'univers.

Dans une lamentation sur Babylone, capitale de la Chaldée, le prophète Isaïe avait dit : "Tu t'es lassée de tes nombreux conseillers ! Qu'ils se lèvent donc pour te sauver, ceux qui détaillent les cieux, qui observent les étoiles et font savoir pour chaque mois ce qui doit advenir" (Is 47. 13).

Les condamnations de l'Eglise au sujet de l'astrologie se sont succédées tout au long des siècles. Ainsi le concile de Braga, tenu en 563, condamnait l'astrologie comme étant une hérésie. Et, actuellement, l'astrologie conserve son emprise sur les esprits populaires dans tous les pays du monde ; elle a ses livres, ses journaux, ses sociétés. Elle est un fléau social, car elle exploite financièrement la crédulité populaire et elle permet de mesurer l'état de santé morale d'une civilisation.

Les conséquences psychologiques de l'astrologie sont inquiétantes. Si l'on admet une sorte de prédestination astrale, on adoptera la devise suivante : tout est fatalité. Au moment de la naissance, le destin est déjà fixé par la position des constellations. Il en résulte une mentalité fataliste, qui permet peu de latitude au sens de la libre responsabilité.

Il est impossible que les astres impressionnent l'intelligence et la volonté. La volonté humaine n'est pas soumise à la nécessité astrale. Sinon, on ruinerait la liberté, et du même coup l'attribution du mérite ou de la culpabilité à nos bonnes œuvres et à nos péchés. Voilà une vérité absolument certaine et que tout chrétien doit retenir : ce qui dépend de la volonté de l'homme, comme nos œuvres humaines, n'est subordonné aux astres par aucun lien nécessaire. La liberté est une barrière infranchissable pour l'astrologie : ce qui ruine la prétention la plus chère des astrologues.

Il faut défendre l'autonomie de l'homme, son intelligence personnelle et sa volonté libre, contre le déterminisme cos-

mique de l'astrologie. Les astres ne peuvent imprimer aucune pensée à nos intelligences ; ils ne sont point cause de nos vœux ni de nos choix. Le mouvement du vouloir vient de Dieu aussi bien que de notre volonté. Tout en ordonnant immédiatement jusqu'au dernier détail de son œuvre, Dieu prévoit, dans la réalisation de ce plan, tout un ordre hiérarchisé de causalités secondes.

Rien n'échappe au plan divin, infailliblement ordonné ; cependant les causes secondes gardent chacune, de par la Providence même, leur mode propre d'action, qui est nécessaire, contingent ou libre ; les causes secondes se coordonnent elles-mêmes, selon leur participation plus ou moins prochaine à la souveraine causalité de Dieu. Il faut dénoncer le matérialisme radical que recèlent les théories déterministes de l'astrologie. Quant au hasard, si on le considère, comme il se doit, sur le plan transcendant de la Providence, il n'existe pas !

On peut admettre une certaine influence des astres sur la sensibilité humaine. Ainsi, à cause de cette influence, certains sont plus enclins à la colère, à la concupiscence ou à quelque autre passion de ce genre, comme ils subissent l'influence de leur tempérament et de leur caractère. Mais l'homme sage résiste à ses passions et ainsi il neutralise, par sa volonté libre, les influences possibles des corps célestes.

L'astrologie ne présente aucune base scientifique rigoureuse, et le sens ambigu de ses pronostics permet toutes sortes d'interprétations ; il ne subsiste donc plus qu'une divination recouverte d'une apparence scientifique. L'horoscope zodiacal est tout simplement une astromancie qui appartient, du fait de son aspect parapsychologique, au domaine de l'occultisme.

L'OBSESSION DIABOLIQUE

Nature de l'obsession

L'obsession est une suite de tentations plus violentes et plus prolongées que les tentations ordinaires. Il est rare que le démon n'agisse que sur les sens extérieurs ; il provoque le plus souvent par l'imagination de vives impressions de la sensibilité pour troubler l'âme. L'action directe du démon sur l'imagination, la mémoire, les passions, peut produire des images obsédantes, qui persistent en dépit des efforts énergiques, et qui portent à la colère, à de très vives antipathies ou à des tendresses dangereuses, ou encore au découragement avec angoisse. Les obsédés ont parfois l'impression que leur imagination est comme liée par des ténèbres épaisses, et ils sentent sur leur cœur une pesanteur qui les oppresse.

Si les tentations dont nous venons de parler sont soudaines, violentes et persistantes, et qu'aucune maladie ne les explique, on peut y voir une influence spéciale du démon. L'obsession peut être si forte qu'elle mérite le nom de "siège diabolique" ; le démon semble se tenir alors auprès de la personne, comme un capitaine se tient auprès d'une place qu'il enserme avec ses troupes.

Les faits relatifs à l'obsession peuvent être d'ordre physique ou d'ordre moral. Il y a d'abord les influences sur la parole et les gestes, alors que le démon agit fortement sur la langue ou sur les membres : 1) soit pour empêcher un acte qui lui déplaît, comme une prière vocale, une confession, ou le signe de la croix ; 2) soit pour faire produire matériellement, sans le consentement du patient, un acte déréglé, comme une parole de blasphème, un geste de mépris pour une image sainte ou

quelque objet sacré. Dans tous les cas, la personne conserve sa liberté intérieure, mais non sa liberté extérieure ; son corps n'est plus complètement en sa dépendance.

Ces blasphèmes involontaires sont signalés dans la vie du père Jean de Castillo S. J. Le démon se servait aussi des mains de ce religieux pour qu'il se souffletât ou qu'il brûlât des images de la Vierge Marie. Sainte Thérèse d'Avila éprouva cette vexation du démon. Sainte Marguerite-Marie devenait parfois muette quand elle allait trouver sa supérieure pour lui raconter les mauvais tours que lui jouait le démon.

L'action du démon sur les membres a quelquefois été poussée à ce point que de saintes personnes avaient non seulement l'idée de se suicider, mais qu'elles lui donnaient un commencement d'exécution ; cependant Dieu ne permet jamais que ces personnes consomment ces actes.

Il existe des crises violentes d'obsessions démoniaques ou simplement malades, pendant lesquelles certains actes, mauvais en soi, sont exécutés automatiquement ; alors, le sujet n'est pas responsable. Cela est vrai pour les blasphèmes ou pour les préparatifs de suicide, dont il a été question précédemment, mais aussi pour des actes contraires à la chasteté.

Le second genre d'obsession concerne les sens externes, et plusieurs saints en ont été les victimes. Par exemple, la vue souffrait parfois de scènes dans lesquelles le démon apparaissait sous des formes épouvantables, surtout sous des formes d'animaux qui semblaient s'élancer pour mordre ou dévorer.

On peut signaler les cas de saint Antoine, sainte Madeleine de Pazzi, sainte Colette, saint Philippe de Néri, sainte Marguerite de Cortone. D'autres fois, ces visions étaient immondes, ainsi qu'il arriva à saint Alphonse Rodriguez, qui eut à subir sur la chasteté des assauts terribles pendant sept ans. Il fut attaqué non seulement par des tentations violentes, mais aussi par des

apparitions diaboliques.

L'ouïe de certains personnages a eu à supporter des rugissements, des cris, des sifflements, des vacarmes de toutes sortes, des blasphèmes ou des paroles obscènes, comme chez le curé d'Ars, saint Antoine, saint Hilarion, Madame Acarie. Sainte Madeleine de Pazzi éprouvait parfois beaucoup de difficultés à réciter l'Office divin au milieu de ce tapage. Chez certaines personnes, ces visions et ces bruits peuvent être de simples hallucinations causées par la maladie.

Pour le goût, les exemples sont plus rares. On rapporte le cas de sœur Véronique, capucine : le démon salissait affreusement tout ce qu'elle voulait manger. Les cas relatifs à l'odorat sont aussi peu fréquents ; on peut signaler le cas de sainte Françoise Romaine à qui les démons faisaient sentir des odeurs fétides.

Le toucher paraît être le sens le plus éprouvé. Plusieurs saints ont été roués de coups ou mordus. A ce sujet, on peut indiquer saint Antoine, saint Germain (évêque de Paris), sainte Catherine de Sienne, saint François-Xavier, sainte Françoise Romaine. Cette dernière, dans les treize dernières années de sa vie, a eu de nombreuses extases entrecoupées d'apparitions du démon, qui la frappait cruellement.

Le plus souvent, ces attaques ne produisent que des souffrances passagères. Sainte Madeleine de Pazzi fut un jour précipitée du haut d'un escalier de vingt-cinq marches, sans être sérieusement blessée. En d'autres circonstances, il y a eu des blessures graves : ce qui arriva à sainte Thérèse d'Avila et à saint Nicolas Tolentino.

On rencontre aussi des maladies extraordinaires, dont les médecins ne trouvent nulle part l'équivalent. Il y a encore parfois des tentations d'une violence telle que les passions humaines ordinaires ne sauraient expliquer.

L'emprise des esprits malins produit différentes anomalies, comme les suivantes : imperméabilité à l'égard des valeurs divines, doute religieux, incapacité de ressentir une vraie contrition du péché, impossibilité de se concentrer lors de la lecture de la Bible et de la prière, insatisfaction chronique, agitation intérieure, angoisse, irritabilité, agressivité, blasphèmes, mélancolie, tendance au suicide.

A cela s'ajoutent différents vices, tels l'alcoolisme, l'immoralité, la mythomanie, la kleptomanie, le tabagisme, la toxicomanie, l'usage des drogues. Les caractéristiques de l'influence démoniaque se confondent partiellement avec celles de la possession, mais il manque cependant les symptômes de la voyance et de la voix étrangère émanant de la personne atteinte.

Il convient de remarquer que le phénomène de l'obsession et des idées délirantes est fréquent chez les personnes affectées par l'occultisme, surtout si le subconscient a été partiellement mis à contribution. Dans ce cas, on trouve parmi les représentations obsessionnelles, en dehors des phénomènes psychiatriques, les scrupules maladifs, l'obsession de prononcer des vœux, la hantise de la conversion, de la confession, de la réparation et le besoin incoercible parfois de blasphémer.

Dans le domaine pathologique, les obsessions et les idées délirantes se rencontrent dans les cas de myxœdèmes idiopathiques, de myélocéphalites, de toxicoses, de traumatismes crâniens, de tumeurs, de névroses obsessionnelles, qui ne peuvent être corrigées tant que dure l'état dont elles procèdent.

Au nombre des obsessions purement naturelles, on peut signaler les tics, l'agoraphobie, c'est-à-dire l'angoisse de se sentir seul dans une salle ; la mysophobie ou l'angoisse de se souiller liée à l'obsession de se laver sans cesse ; l'érythrophobie ou l'angoisse de rougir en parlant ; la phobophobie ou angoisse de l'angoisse, etc. L'état aboulique, ou diminution

notable de la volonté, est considérée comme étant le point de départ de toutes les obsessions.

A l'égard des personnes obsédées, le prêtre doit être bon et prudent. Il ne faut pas croire trop vite à une véritable obsession ; il ne doit pas tout attribuer au démon et, au besoin, il devra consulter des médecins.

Qui peut être obsédé

L'obsession atteint assez souvent des personnes ferventes et elle peut accompagner les purifications intérieures. Ainsi, on pourra juger que l'obsession se rapporte à la purification des sens, si la personne obsédée travaille sérieusement à sa perfection, en particulier si elle est humble, obéissante, charitable, et si se vérifient les signes de la nuit des sens indiqués par les bons auteurs spirituels. Mais les obsessions sont habituellement plus fortes vers l'âge de l'extase ou plus simplement vers l'âge des révélations et des visions divines, soit que ces grâces continuent, soit qu'elles soient suspendues pour un temps.

L'obsession est l'une des plus grandes épreuves qui puissent accompagner les purifications passives des sens et de l'esprit. On saisit alors sur le vif la vérité de ce que dit saint Jean de la Croix à ce sujet : "Il s'agit d'une guerre ouverte entre deux esprits (...). Dieu, selon la mesure ou le mode par lesquels il attire une âme, donne licence au démon et le laisse agir contre elle de semblable manière (...). Quelquefois, le démon terrifie l'âme, et aucun tourment de cette vie n'est comparable à celui-là" (Nuit obscure, 1. 2, ch. 23).

Quand les auteurs spirituels attribuent au démon certaines épreuves, ils ne veulent pas dire qu'il en soit toujours la cause unique ni même principale. Ils prétendent seulement qu'il y

prend part, comme à tout ce qui nous est nuisible ; mais parfois il ne fait que renforcer nos tendances naturelles. Il suit de là que les remèdes à employer ne doivent pas toujours être exclusivement surnaturels.

Ainsi, certaines peines intérieures, telles que les scrupules ou autres idées obsédantes, peuvent devenir très vives, sans que le démon exerce une action extraordinaire. Il suffit qu'il opère dans un degré faible sur un tempérament prédisposé à la terreur, à la tristesse ou à l'agitation.

La possession diabolique

Nature de la possession

Dans les manières les plus importantes selon lesquelles le démon peut agir sur les hommes, presque tous les théologiens qui abordent le sujet distinguent la possession diabolique et l'obsession. Ils répartissent ainsi les attaques diaboliques en deux catégories, qui présentent des différences notables. D'une façon sommaire, on peut dire que, chez les possédés, le démon agit sur le corps "par le dedans", et chez les obsédés, il agit "parle dehors".

La possession paraît obnubiler complètement l'autonomie et la responsabilité du sujet, du moins durant l'état de crise, par opposition à l'obsession qui ne ferait que les diminuer. D'après la terminologie française, on peut dire que l'obsession peut être considérée comme un terme générique ou plus général, qui englobe tous les états de contrainte, y compris la possession : c'est ce que nous retrouvons dans le Rituel romain.

Si l'on considère les effets produits dans l'ordre naturel, la possession se range dans la catégorie des phénomènes parapsychologiques. Ces phénomènes, appelés plus rarement aussi métapsychiques, sont des états-limites de la vie psychique de deux façons : ils se situent entre la vie psychique normale et la vie pathologique, parfois aussi à la limite des phénomènes naturels et des phénomènes surnaturels.

On ne peut englober les phénomènes parapsychologiques sous le vocable de vie psychique "normale", en tant qu'ils ne sont pas la "norme" ; ils sont étrangers à la condition psychique de la plupart des hommes ; ils ne tombent pas dans le domaine de la psychologie au sens précis du terme. Cependant ils ne

tombent pas non plus sous le concept de "psychopathologie", car ils ne peuvent être considérés comme véritablement morbides, même si, par leur caractère extraordinaire, ils s'écartent de l'idée de "norme". Il s'agit donc de phénomènes qui appartiennent en partie au simple niveau naturel, mais qui ont été peu étudiés jusqu'ici et qui semblent, par là-même, mystérieux.

Ces phénomènes se répartissent en deux groupes. Au premier groupe, c'est-à-dire celui des manifestations naturelles insuffisamment étudiées et connues, appartiennent les phénomènes de la parapsychologie, une partie des phénomènes occultes, les manifestations de la pseudo-mystique. Au second groupe, c'est-à-dire aux états-limites de l'expérience naturelle et de l'expérience préternaturelle et surnaturelle, appartiennent les manifestations de possession véritable, de la pure mystique, des extases, révélations et guérisons miraculeuses.

Ces phénomènes, qui ne sont pas explicables naturellement, forment donc deux catégories : les phénomènes "surnaturels" dans le sens précis du terme, qui ne s'expliquent que par l'opération de la toute-puissance divine, et les phénomènes "prêternaturels", qui s'expliquent par l'intervention du démon.

Qu'est-ce donc que la possession diabolique ? Par la possession, le démon agit réellement dans le corps du patient, au lieu de faire sentir seulement son action du dehors, comme dans l'obsession. De plus, en agissant ainsi, du dedans, non seulement il empêche le libre usage des facultés de l'homme, mais il parle et agit lui-même par les organes et les membres du possédé, sans que celui-ci puisse l'empêcher, et même souvent sans que celui-ci s'en aperçoive.

Le démon agit directement sur les membres du corps, leur fait exécuter toutes sortes de mouvements, et il agit indirectement sur les facultés supérieures, dans la mesure où elles dépendent du corps et des sens pour leurs opérations. Il semble

jouer alors le rôle de l'âme dans le corps.

La manifestation extérieure de l'état de possession est une modification totale de la personnalité, qui semble dominée par une individualité étrangère. Les signes du passage d'une personnalité à l'autre sont les suivants : brusque changement dans l'expression du visage, qui passe de l'amabilité à un rire hideux, altération subite de la voix, adoption d'une nouvelle manière d'être et de sentir.

Ces modifications s'accompagnent habituellement de troubles moteurs violents : accès de délire furieux, agitation désordonnée des membres, contorsions, folie de destruction, actes de brutalité envers l'entourage. Il est fréquent que des enfants ou des femmes, d'apparence fragile, tiennent en échec quelques hommes robustes. Au point de vue religieux, il est significatif que les possédés blasphèment et qu'ils manifestent leur aversion pour la Parole de Dieu.

Quant à l'aspect "subjectif" de la possession, l'on distingue la forme somnambule et la forme lucide. La forme somnambule est caractérisée par la perte de l'état conscient et par l'apparition d'un deuxième "moi" ; le passage d'un état à l'autre s'opère brusquement et sans transition.

Dans le cas de la possession lucide, le patient demeure tout à fait conscient, et il peut observer sa propre crise, sans pouvoir maîtriser les phénomènes qu'il ressent comme étrangers à lui-même. Ce fut, semble-t-il, le cas du père Surin qui, en exorcisant les Ursulines de Loudun, devint lui-même possédé ou du moins fortement obsédé.

Ces états de crise ne sont pas constants, car il y a aussi des états de calme. On dirait alors que le démon s'est retiré, bien qu'il reste encore parfois des infirmités chroniques que les médecins ne parviennent pas à guérir. De plus, il arrive que le démon se substitue subitement à l'esprit du patient pendant une

conversation, et il laisse croire que c'est le patient qui parle et qu'il est à l'état naturel.

On s'aperçoit du contraire, au moins après coup, par certaines circonstances ; ou bien les choses dites sont absolument contraires à ce qu'on doit attendre de la personne, étant donné son caractère et ses antécédents ; ou bien elle se réveille ensuite comme d'un sommeil, n'ayant aucun souvenir de cet entretien ; ou bien le démon reconnaît qu'il a usé de feinte et il s'en vante. De plus, en dehors des crises, les démons sont comme "logés" d'une manière permanente chez les possédés, mais ils y dissimulent leur présence.

Signes de la possession

Ce qui frappe le plus dans la possession diabolique, c'est le caractère constant de ses signes ; ils ont persisté depuis la primitive Eglise, au travers du Moyen-âge et jusqu'à nos jours. Même d'un point de vue scientifique, il a été impossible jusqu'à présent d'expliquer la continuité des signes dont nous parlons, sinon par l'existence et l'action continue de puissances supra-sensorielles.

Dans la phase aiguë de la possession, tous les symptômes atteignent le maximum d'intensité. D'après les récits du Nouveau Testament, les symptômes consistent dans le changement physique, marqué par la modification de la voix et l'augmentation de la force corporelle (Me 5. 2-9 ; Le 4. 35 ; 8. 26-31 ; Act 19. 13-18), et dans les crises qui se produisent lors de l'exorcisme, et qui sont accompagnées de convulsions et de cris (Me 1. 23-26 ; Le 4. 33-35 ; Act 8. 7). Tout au long de l'histoire de l'Eglise, comme de nos jours, ces états se reproduisent avec une stricte régularité.

Les principaux signes de l'action du démon dans une personne qui a ou non conscience de ses actes, se rattachent à trois chefs, dont les deux premiers sont d'ordre moral et le dernier d'ordre physique. Le possédé peut prononcer dans une langue inconnue de longues phrases, non apprises par cœur, ou comprendre ceux qui parlent cette langue. Il peut découvrir des choses éloignées ou cachées, notamment avoir la connaissance claire de l'avenir ou des sciences.

Il montre des forces supérieures à son âge ou à sa condition, et autres choses semblables. Mais ces signes n'apparaissent pas toujours nettement. Ainsi, l'exorciste pourra poser des questions en latin à une personne qui ignore cette langue et il en recevra des réponses.

Au sujet de la force considérable des possédés, les Actes des Apôtres mentionnent le cas d'un démoniaque qui eut raison de sept exorcistes et qui les blessa (Act 19. 13-18). Sur le plan médical et psychologique, le problème est quasi insoluble. On rencontre aussi chez les possédés des dons de prophétie, de voyance et de télépathie ; les cas de ce genre abondent dans l'histoire missionnaire.

Pour comprendre le problème des langues inconnues, il faut admettre l'action de forces supérieures. Le don de voyance, chez certains possédés, est illustré dans l'Evangile. En effet, les démoniaques guéris par Jésus reconnaissaient immédiatement en lui le Fils de Dieu, qui avait autorité sur eux (Mc 1. 24 ; 5. 7). La relation entre la voyance et la possession est un facteur que la psychologie n'a pu élucider jusqu'ici.

L'histoire du possédé de Gérasa renferme à elle seule toutes les caractéristiques de la possession (Mc 5. 1-15). Il y a parfois aussi "lévitation", qui se présente dans des circonstances telles qu'on ne puisse l'attribuer à Dieu, ni aux bons anges, mais qu'on doive l'attribuer au démon.

Au cours d'exorcismes, les démons ont souvent déclaré qu'ils sont nombreux à posséder telle personne ; ils se partagent en groupes ayant chacun un chef. Ils prennent des noms, soit d'un animal, soit de personnages historiques. D'après les démons encore, chacun d'eux affecte une partie déterminée du corps. Ils y sont comme logés d'une manière permanente, y dissimulent leur présence en dehors des crises. Pendant celles-ci, ils s'élancent de leur cachette pour envahir une plus grande partie de l'organisme ou pour répondre à l'exorciste.

Un autre indice de la possession se trouve dans le fait qu'au contact d'un objet saint ou à la récitation de certaines prières, la personne possédée entre en fureur et profère des blasphèmes. C'est plus significatif encore lorsque cela se fait à l'insu de la personne, de telle sorte que la réaction ne peut être produite par son mauvais vouloir ou pour simuler la possession. La résistance à l'intervention divine est une caractéristique des cas rapportés par le Nouveau Testament. En présence de Jésus, les possédés se mettaient toujours à crier et cherchaient à s'opposer à son influence (Mt 8. 29 ; Mc 1. 24 ; 5. 7 ; 8. 28 ; 9. 42).

On remarque généralement que les personnes touchées par l'occultisme se comportent de manière tout à fait normale et tranquille, tant qu'elles ne se heurtent pas à l'influence religieuse. Le possédé n'a aucune raison d'attirer l'attention sur lui, quand il n'est pas en présence d'une influence religieuse ; alors, il est généralement aimable et discret. Sur le plan religieux, l'attitude des possédés est tout à fait caractéristique : ils manifestent le désir du salut et aussi la résistance à l'influence divine.

A ce sujet, on peut signaler le cas du père Surin, qui pouvait goûter une paix profonde avec Dieu, et en même temps être désemparé par les sentiments de haine qu'il éprouvait envers le Christ, dans son état de possession. Durant ces crises, il était tiraillé entre ces deux états, ou il les expérimentait simultanément.

Cette contradiction intérieure est souvent évoquée dans les aveux des personnes liées par l'occultisme. Elles affirment toujours qu'elles ne désirent pas blasphémer ni haïr le Christ, mais qu'elles n'arrivent pas à empêcher ces pensées et ces sentiments de les envahir. Ces états d'âme contradictoires sont typiques des récits du Nouveau Testament ; le Gerasénien accourut d'abord vers Jésus dans son désir de trouver du secours, et c'est ensuite que la résistance se manifesta (Me 5. 1-15).

Le démon peut aussi produire soit des maladies nerveuses, soit des phénomènes extérieurs semblables à ceux des névroses. Il peut encore se servir d'une maladie existante et mettre le malade dans un état d'exaspération.

Les théologiens ne considèrent pas comme étant des signes certains de possession les faits morbides suivants : convulsions, paralysie subite, impulsions motrices, cris rauques ou inarticulés, visage effrayant à voir, grincements de dents, surdité passagère, etc. Tout au plus ces phénomènes peuvent-ils éveiller l'idée d'une possession.

Il faut être bien attentif pour distinguer la possession diabolique de certains cas de monomanie et d'aliénation mentale qui lui ressemblent. Il y a aussi une nette distinction entre la schizophrénie et la possession diabolique, bien que cette distinction soit difficile pour le profane en matière médicale. La psychose schizophrène consiste en un égocentrisme extrême, qui porte à ignorer le monde extérieur et à se plonger dans la délectation du moi.

Qui peut être possédé

Généralement, la possession diabolique est plutôt une punition qu'une épreuve purifiante. Cependant il y a des exceptions,

comme dans le cas du père Surin, de la bienheureuse Eustochium de Padoue, béatifiée par Clément XIII le 22 mars 1760, de Marie des Vallées, fille spirituelle de saint Jean Eudes. Il y a aussi le cas plus récent de sœur Marie de Jésus-Crucifié, carmélite arabe morte en odeur de sainteté à Bethléem en 1878 et qui fut béatifiée par le Pape Jean-Paul n. Elle fut deux fois victime de la possession, ou au moins d'une très forte obsession, d'abord au Carmel de Pau, puis à celui de Mangalore.

Il est très important de noter que des cas semblables se rencontrent, où la possession est un phénomène concomitant de la purification passive des sens et de l'esprit, chez des âmes qui se sont offertes en victimes pour les pécheurs. Par contre, l'obsession est assez souvent envoyée à des personnes ferventes.

Il semblerait que c'est malgré eux que les démons possèdent ceux qui travaillent à leur perfection. Ils le déclarèrent à Loudun, furieux de ce que le père Surin ne se contentait pas d'exorciser la mère Jeanne des Anges, mais de ce qu'il lui faisait faire des progrès dans la sainteté. Ils auraient voulu sortir, mais ils étaient sans doute retenus par leurs chefs dans l'espoir de quelques succès dans l'avenir.

Epidémies de possessions

Il est arrivé, dans certains pays ou couvents, des épidémies de possessions. Il s'agit de contagion psychique, de transfert du complexe de possession à l'entourage du possédé, d'un état nerveux qui se transmet à la façon des maladies contagieuses. On constate ce phénomène en psychiatrie dans la folie par induction, qui fait que le malade reprend à son compte les idées folles d'un malade mental de son entourage. Les troubles émotifs et le tempérament instable des possédés ressemblent beau-

coup à ceux dont souffrent les occultistes.

L'histoire nous rapporte des cas célèbres d'épidémies de possessions, comme celle de Morzine (1860), de Verzegnis (1978), de Plédrau (1881), de Jaca, du couvent des religieuses de Zell en Basse-Franconie, de même que dans certaines sociétés primitives.

Notons toutefois que la contagion psychique n'est pas le seul mode de transfert, et la contamination des prêtres exorcistes est difficile à expliquer. Lors de l'épidémie de Loudun, par exemple, plusieurs d'entre eux furent atteints, dont les pères Surin, Lactance, Tranquille, Lucas, etc.

Comment concilier ces cas avec l'immunité ? La raison serait que tous les chrétiens ne sont pas tous armés psychiquement et spirituellement contre une telle contagion. Le père Surin, contaminé lors de l'épidémie de Loudun, tomba dans un état de mélancolie singulière qui dura plusieurs années.

Ne pas éviter de nuire au démon

Pour la pratique des exorcismes, l'"Eglise" manifeste une trop grande circonspection ! Comme précaution préliminaire, elle demande habituellement à un psychologue de procéder à une évaluation... Mais, en pratique, plusieurs psychologues, même s'ils sont étiquetés catholiques, commencent par supprimer le démon par un tour de passe-passe scientifique !

On ignore qu'il y a des névroses-maladies et des névroses-démoniaques. On attribuera parfois à un dédoublement de la personnalité ce qui ne sera, en fait, que l'intervention d'un esprit déchu. Il faut savoir aussi qu'une vraie possession diabolique est accompagnée presque toujours de troubles mentaux et nerveux, qui sont produits et amplifiés par le démon et dont les

manifestations et symptômes sont médicalement identiques à ceux que produisent les névroses.

C'est certainement l'un des grands scandales de l'Eglise que d'exiger de telles "précautions" (!) pour éviter de nuire au démon, alors qu'il est la source, plus ou moins lointaine, de tout le mal qu'il y a chez les hommes et dans le monde ! Le père Francesco Palau, béatifié par le Pape Jean-Paul II le 25 avril 1988, avait bien raison d'accueillir les malades mentaux et de les exorciser tous, alors "ceux qui étaient possédés guérissaient ; ceux qui étaient malades restaient malades", comme l'indiquait le père Gabriele Amorth dans son volume intitulé "Un exorciste raconte" (Ed. F.-X. de Guibert, p. 76).

Le même auteur avait bien raison d'écrire aussi : "Je suis tombé d'accord avec tous les autres exorcistes que j'ai consultés pour affirmer que jamais le recours à un exorcisme, dans des cas où il n'était pas nécessaire, n'a été nuisible" (p. 58). Voilà la vraie pastorale qu'on devrait retrouver dans l'Eglise, pastorale qui correspond à la doctrine authentique de l'Eglise concernant les exorcismes !

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la tactique habituelle du démon est de se cacher. Quelques cas spectaculaires de possession ont peu d'intérêt pour ses fins ; il lui faut des milliers de cas d'obsession ! Et c'est là qu'un exorcisme privé peut libérer, parfois d'une façon instantanée, une âme ainsi assiégée. Or, la prière d'exorcisme publiée par ordre du Pape Léon XIII peut être utilisée "dans les cas où l'on peut supposer une action du démon, se manifestant soit par la méchanceté des hommes, soit par des tentations, des maladies, des intempéries, des calamités de toutes sortes", selon les indications fournies au bas de cette prière...

La possession diabolique et la pratique de l'exorcisme

On peut donner au mot "délivrance" un sens général, indiquant toute confrontation avec le démon pour surmonter son influence. Cependant l'on peut dire, d'une façon plus précise, que la délivrance s'applique à l'obsession ou à l'oppression diaboliques, tandis que l'exorcisme concerne la possession diabolique.

Il faut distinguer la délivrance de la guérison, car celle-ci affecte l'homme dans son état psychosomatique et sa cause est naturelle. De plus, la prière pour la délivrance est radicalement différente de la prière pour la guérison. En effet, pour la guérison, on adresse à Dieu une demande, bien que, pour une personne qui a le charisme de la foi, une telle prière puisse devenir un commandement, comme le fit saint Pierre, pour la guérison d'un impotent : "De l'argent et de l'or, je n'en ai pas, mais ce que j'ai, je te le donne : au nom de Jésus-Christ le Nazaréen, marche !" (Act 3. 6)

Par ailleurs, dans le cas d'une délivrance, il s'agit d'un ordre adressé aux influences diaboliques, comme le fit saint Paul pour la servante qui avait un esprit divinateur et qui importunait l'apôtre : "Je t'ordonne, au nom de Jésus-Christ, de sortir de cette femme" (Act 16. 18).

Quand une personne a besoin d'une réelle délivrance, ni les disciplines psychologiques, ni les techniques orientales ne peuvent l'obtenir. La source véritable d'aide est Jésus. Malheureusement peu de psychothérapeutes comprennent vraiment ce problème. En effet, la psychothérapie s'intéresse à l'homme comme tel, elle est anthropocentrique, tandis que la délivrance est d'inspiration théocentrique. Son but est de faire retrouver à

l'homme la paix avec Dieu.

En aucun cas, on ne peut substituer une technique psychologique à la dynamique du Royaume de Dieu, actualisée par la prière et les sacrements. Sans doute, on ne doit pas mépriser les apports valables de la psychothérapie, mais il faut reconnaître que ces dernières techniques sont encore à un état rudimentaire, alors que la médecine et la chirurgie ont fait et continuent de faire des progrès extraordinaires.

Pour pratiquer un exorcisme, il est nécessaire de commencer en implorant la protection contre les esprits mauvais. L'exorcisme est un véritable combat contre les puissances des ténèbres. Il doit toujours prendre la forme impérative, mais ce commandement doit se faire calmement et avec la conviction que l'autorité du Christ va vaincre les forces du mal ; le doute pourrait empêcher l'action divine.

Les prières de l'exorcisme semblent agir à la manière de coups dont on frappe un adversaire ; elles le font souffrir et l'affaiblissent. Le démon tient bon aussi longtemps qu'il le peut, se plaignant parfois de ce que ses chefs le menacent d'un châtiement, s'il n'a pas le courage de continuer la lutte. Il faut découvrir l'identité du démon à chasser ; le charisme du discernement aidera en ce sens, mais il est assez rare.

Il ne faut jamais entreprendre un exorcisme à la légère. De plus, il faut éviter de procéder trop hâtivement et il ne faut jamais l'imposer à qui que ce soit. Il convient aussi de se préparer par la prière et même par le jeûne, quand cela est possible.

L'exorcisme doit se faire dans un endroit décent et privé, afin d'être à l'abri des imputations éventuelles et de la curiosité. Il est préférable que ce ministère ne soit pas fait par une seule personne, mais par une équipe dont l'un des membres sera responsable. Cette équipe aura intérêt à demander, si la chose semble avantageuse, l'aide de personnes expérimentées.

Il est aussi souhaitable qu'un groupe de personnes secondent ce ministère par leurs prières ; ces personnes n'ont pas besoin de connaître les détails d'un tel ministère. Ces sessions pourront être de courte ou de longue durée ; exceptionnellement, elles pourront s'échelonner sur quelques semaines ou même quelques mois.

L'exorcisme doit commencer par une prière commune et habituellement par l'aspersion d'eau bénite sur les personnes présentes et autour de la pièce. Il faut ajouter une prière de protection pour chaque personne. Nous demandons au Christ Jésus de nous couvrir de son très Précieux Sang, afin que nous soyons tous protégés contre les embûches du démon.

On peut ensuite demander à la Vierge Marie, Mère de Dieu, à saint Michel archange, à tous les anges et à tous les saints d'intercéder avec nous en faveur de la personne pour laquelle nous prions. Nous demandons à Jésus qu'aucune force mauvaise ne blesse personne dans la pièce ni ailleurs, comme vengeance du démon contre l'exorcisme que nous entreprenons de faire.

Par un commandement fait au nom de Jésus, il faut lier la puissance des démons, afin qu'ils ne puissent résister aux prières de délivrance. Après une telle prière, la délivrance semble s'opérer plus rapidement et avec moins d'efforts. Jésus disait que pour "pénétrer dans la maison d'un homme fort et emporter ses affaires", il faut "d'abord ligoter cet homme fort" (Mt 12. 29). Nous devons ainsi neutraliser la puissance du démon pour libérer ceux qu'il tient captifs.

Par l'autorité du Christ donnée à tous les croyants sur le démon (Mt 16. 17), c'est nous qui lions le démon ; il ne s'agit donc pas d'une demande faite au Seigneur. Nous pouvons adresser au démon des paroles semblables à celles-ci : "Au nom de Jésus, je te lie, Satan, afin que tu cesses toute domina-

tion sur cette personne".

On doit ensuite découvrir l'identité du démon qu'il faut chasser. Habituellement les démons s'identifient par leur activité prédominante, ce qui peut se faire de différentes façons. En effet, la personne qui demande l'exorcisme sait parfois quel démon l'influence et quelle est son activité la plus caractéristique, comme par exemple un esprit d'homosexualité. Un charisme sûr de discernement peut déterminer pourquoi il faut prier, et c'est le moyen le plus direct et le plus rapide ; cependant ce charisme est relativement rare.

On peut aussi commander au démon de s'identifier lui-même ; alors, il répond à cet ordre fait au nom de Jésus par la personne possédée elle-même, ou encore par des images intérieures ou des idées suggérées à la personne ; ici, l'équipe du ministère doit exercer une grande prudence pour opérer un juste discernement.

Lorsqu'une influence diabolique est découverte, la personne doit renoncer à tout péché antécédent relié à cette influence. Si, par exemple, on découvre un esprit de haine, la personne doit pardonner à tous ceux qui lui ont déjà fait quelque tort. Ainsi, on détruira le péché ou la blessure qui avait donné au démon l'occasion d'exercer sur elle une telle influence. De plus, si la personne s'est livrée à des activités superstitieuses ou occultes, elle doit renoncer nommément à chacune de ces activités.

La personne possédée peut encore commander elle-même à Satan, au nom de Jésus, de la quitter ; parfois, ce sera suffisant pour réaliser la délivrance. Si la personne n'est pas suffisamment libérée pour commander clairement et fermement au démon, alors le responsable de l'équipe intervient lui-même, en commandant ainsi au démon : "Au nom de Jésus-Christ (et de son Eglise si c'est un prêtre), je te commande esprit d..., de quitter cette personne sans faire de bruit ni ici ni ailleurs, sans

nuire à qui que ce soit ni ici ni ailleurs, et je te renvoie à Jésus, afin qu'il dispose de toi comme il l'entendra".

Il sera utile de fournir ici quelques explications concernant ce commandement adressé au démon. Ce n'est pas par notre autorité personnelle que nous pouvons chasser les démons, mais c'est par l'autorité que Jésus nous a déléguée, par le nom de Jésus, devant qui tout "s'agenouille, au plus haut des cieux, sur la terre et dans les enfers" (Phil 2. 10). C'est ce que rapportèrent à Jésus les soixante-douze disciples, au retour de leur mission : "Seigneur, même les démons nous sont soumis en ton Nom !" (Le 10. 17)

Il faut donc faire acte d'autorité sur le démon, au nom de Jésus, et non par une simple prière. La personne qui donne cet ordre peut parler calmement, mais elle doit croire vraiment que l'autorité du Christ qu'elle exerce va déraciner les forces du mal.

Souvent l'exorcisme est considéré comme étant redoutable, car il fait affronter le démon lui-même. Sans doute le démon dispose de forces préternaturelles, mais celui qui exerce ce ministère ne court habituellement aucun danger réel, s'il agit en communion avec le Seigneur. Notre-Seigneur ne disait-il pas aux soixante-douze disciples, qui se réjouissaient d'avoir chassé les démons en son Nom : "Aussi bien vous ai-je donné le pouvoir de fouler aux pieds serpents, scorpions, et toute puissance de l'ennemi, et rien ne pourra vous nuire" (Le 10. 19). On doit même considérer ce ministère comme une source de grâces précieuses, "comme l'on des plus puissants moyens de sanctification que la Providence puisse nous ménager".

On peut considérer que l'exorcisme a été un succès, quand la personne se sent délivrée, qu'elle éprouve des sentiments de joie et de liberté, même si parfois aucun indice extérieur ne se manifeste aux témoins. Cependant il est bon de noter que les

prières de délivrance ne sont pas toujours efficaces, du moins pas complètement, quand il s'agit d'une obsession qui fait partie des purifications passives des sens ou de l'esprit. En effet, Dieu permet cette obsession pour un temps connu de lui, en vue des grands avantages que l'âme doit retirer de cette épreuve.

Il arrive que l'ordre d'expulsion s'accompagne de manifestations violentes de la part du démon. Il ne faut pas s'en effrayer, mais prendre quelques précautions, en écartant par exemple tout objet qui pourrait devenir une arme dans la main du démoniaque. Les prières de protection seront habituellement efficaces. Si le démon profère des cris par la bouche du possédé, on lui dit : "Tais-toi ou je te lie au nom de Jésus. Tu est vaincu par Jésus". S'il y a d'autres phénomènes de violence, on commande au démon, au nom de Jésus, de cesser d'agir ainsi et de tourmenter la personne.

Dans l'exorcisme, il semble que parmi les démons à chasser, il y en ait un qui soit le plus important ; de plus, les démons, comme les vices, semblent agir en groupe. Quand, par exemple, nous découvrons un esprit de colère, on pourra rencontrer aussi du ressentiment, de la jalousie, du sadisme, etc.

Les démons s'identifient habituellement par le nom d'un vice ; il faut alors commander à chacun d'eux, au nom de Jésus, de quitter la personne possédée. Certains mauvais esprits peuvent essayer, au début, de faire obstacle aux prières de délivrance, par la raillerie, le mutisme, la confusion. Ainsi, la personne pourra dire, dans un rire ironique : "Tu ne peux me chasser, car tu manques d'expérience". Ou bien elle ne pourra pas parler ou encore son esprit deviendra tellement confus qu'elle ne pourra plus penser. Ici, il faut éviter de confondre une confusion psychique avec une activité diabolique. Il pourra aussi y avoir perte de conscience ou un certain aveuglement physique.

La résistance au démon est conditionnée par les droits qui lui ont été concédés. Ces droits peuvent s'étendre à la personne elle-même, mais aussi aux objets, bijoux, meubles, etc. que l'ouverture au démon ait été faite volontairement ou par ignorance. De nos jours, par exemple, la principale cause d'asservissement semble résider dans les différentes pratiques occultes.

La concession de ces droits peut aboutir à des "liens" avec le démon, liens qui peuvent devenir très sérieux. De tels liens limitent partiellement ou totalement notre liberté d'action. D'une façon plus ou moins consciente, tout homme se trouve impliqué dans un réseau de coutumes, de traditions, de manière de penser et d'agir, qui ne relèvent pas seulement de lui, mais aussi de la famille et de la société dans lesquelles il a grandi ou dans lesquelles il se trouve encore.

Le Christ est venu libérer les hommes, mais ils demeurent encore dans de nombreuses sphères d'influences nuisibles, au point de vue intellectuel et moral. Sans doute, la conversion ou la vie chrétienne devraient nous faire passer "des ténèbres à la lumière et de l'empire de Satan à Dieu" (Act 26. 18), mais la croissance de l'homme nouveau est conditionnée par la rupture de certains liens. Plusieurs chrétiens vivent dans la grâce de Dieu, mais ils sont encore prisonniers de leurs bandelettes, comme Lazare sorti du tombeau, et que Jésus demanda à ses disciples de délier.

La rupture de ces liens constitue moins un combat touchant la chair et le sang qu'un combat contre les puissances des ténèbres. Saint Paul nous décrit ainsi le combat spirituel que chacun doit mener pour atteindre la liberté des enfants de Dieu : "En définitive, rendez-vous puissants dans le Seigneur et dans la vigueur de sa force. Revêtez l'armure de Dieu pour pouvoir résister aux manœuvres du diable. Car ce n'est pas

contre des adversaires de chair et de sang que nous avons à lutter, mais contre les Principautés, contre les Puissances, contre les Régisseurs de ce monde de ténèbres, contre les Esprits du Mal qui habitent les espaces célestes. C'est pour cela qu'il vous faut endosser l'armure de Dieu, afin qu'au jour mauvais vous puissiez résister, et après avoir tout mis en œuvre rester fermes".

"Tenez-vous donc debout, continue saint Paul, avec la Vérité pour ceinture, la Justice pour cuirasse, et pour chaussures le Zèle à propager l'Evangile de la paix ; ayez toujours en main le bouclier de la Foi, grâce auquel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Mauvais ; enfin recevez le casque du Salut et le glaive de l'Esprit, c'est-à-dire la Parole de Dieu. Vivez dans la prière et les supplications ; priez en tout temps, dans l'Esprit ; apportez-y une vigilance inlassable et intercédez pour tous les saints" (Eph 6. 10-18).

Alors que, dans la possession, le démon devient l'occupant d'une personne en agissant de l'intérieur, le lien est une action qui agit de l'extérieur. Cette action sera d'autant plus puissante que la victime sera demeurée passive ou même consentante, quand ce lien s'est établi.

Ce lien s'établit habituellement à partir d'un consentement donné à un mauvais esprit, qui utilisera de nombreux moyens pour nous enfermer dans son filet, comme l'intérêt désordonné porté à un objet, une personne, un souvenir, un travail, un événement, une situation sociale, etc. "Que le soleil ne se couche pas sur votre colère ; il ne faut pas donner prise au diable", écrivait saint Paul (Eph 4. 26). Par cette recommandation, l'apôtre voulait nous soustraire à l'influence du démon, qui cherche à répandre en nous son influence maléfique.

Il est impossible d'établir une liste complète de tels liens, mais ils sont certainement nombreux et divers : "Les liens les

plus fréquents tiennent à notre désobéissance aux deux premiers commandements, écrit Maurice Ray. Les quatre périodes tirées du livre des Actes nous y rendaient attentifs. On pourrait les appeler les liens de l'idolâtrie, de l'occultisme, de la superstition ; liens établis lors des contacts avec des guérisseurs, des radiesthésistes, des yogis, des gourous ; liens qui attachent à des objets, à des amulettes, à des bijoux porte-bonheur marqués de signes astraux, à des médailles, à des talismans, à des mascottes au pouvoir protecteur ; liens qui ont pour effet des craintes et obligent à la recherche d'une sécurité dans la récitation de formules et dans l'observation de rites ; liens qui tiennent à des croyances inspirées de fausses doctrines religieuses ou d'idéologie politique".

"Il y a ensuite, continue Maurice Ray, les liens d'habitudes, de manières de penser, d'éducation légaliste et sentimentale, d'affectivité contrariée ou dérégulée, ceux résultant d'un comportement de passivité devant certaines situations, de désobéissances conscientes et répétées, de sentiments contraires à la volonté de Dieu et pourtant tolérés, de compromissions avec les forces du mal".

"Il y a enfin, continue le même auteur, les liens de l'hérédité, de traditions familiales et sociales, de liaisons entretenues avec des personnes ou des groupes, ou des organisations, ou des systèmes qui nous conditionnent". (Echec à l'oppresseur, Ed. Ligue pour la lecture de la Bible, Lausanne, p. 106)

Après les prières pour la délivrance, il convient de louer Dieu et de prier en langues, pour ceux qui le peuvent. Il faut ensuite demander à Dieu de remplir la personne de son amour et de sa grâce ; ce qui est laissé vide par le départ des démons doit être rempli par la présence de l'Esprit-Saint.

Quand la délivrance est réalisée, les tentations sont tolérables ; cependant il convient d'éviter les comportements d'au-

trefois, qui ont provoqué les influences diaboliques. Il faut prendre l'habitude de la prière, de la lecture de la Parole de Dieu et de la fréquentation des sacrements. La personne libérée a besoin des prières et du support charitable d'une communauté chrétienne.

Il convient de mentionner aussi la part satanique dans l'hérésie, les fausses doctrines et les fausses prophéties. A plusieurs reprises, dans l'Ecriture Sainte, il est question de la lutte qui s'oppose aux déviations doctrinales. Saint Paul écrira, par exemple : "Que personne ne vous abuse d'aucune manière. Auparavant doit venir l'apostasie et se révéler l'Homme impie, l'Être perdu, l'adversaire, celui qui s'élève au-dessus de tout ce qui porte le nom de Dieu ou reçoit un culte, allant jusqu'à s'asseoir en personne dans le sanctuaire de Dieu, se produisant lui-même comme Dieu" (1 Thess 2. 3-4).

A son disciple Timothée, le même apôtre écrivait encore : "L'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, certains renieront la foi pour s'attacher à des esprits trompeurs et à des doctrines diaboliques, séduits par les menteurs hypocrites marqués au fer rouge dans leur conscience" (1 Tim 4. 1-2).

Dans son Evangile, saint Jean parlera moins du ministère de délivrance que de la lutte de l'Eglise contre les tendances hérétiques. En effet, il a écrit, vers la fin du premier siècle, qu'il était plus préoccupé à fournir des armes aux serviteurs appelés à combattre contre les faux docteurs et les faux prophètes. Il a exposé surtout les vérités contre lesquelles se brisera finalement toute hérésie, celles concernant l'humanité et la divinité de Jésus.

Cette libération de la confusion doctrinale revêt une importance particulière de nos jours. En effet, le Pape Paul VI parlait d'un petit groupe de théologiens qui travaillent à l'autodestruction" de l'Eglise et qui sont bien organisés et actifs : "L'Eglise

se trouve, disait-il, en une heure d'inquiétude, d'autocritique, on dirait même d'autodestruction. C'est comme un bouleversement intérieur, aigu et complexe, auquel personne ne se serait attendu après le concile. On pensait à une floraison, à une expansion sereine des conceptions mûries dans les grandes assises du concile. Cet aspect existe également dans l'Eglise. Mais (...) on en vient à remarquer surtout l'aspect douloureux. Comme si l'Eglise se frappait elle-même" (Doc. Cath. 5 janv. 1969, p. 12).

Le cardinal Journet ne craignait pas de dire et de répéter que "la crise actuelle est une crise de vérité". Dans une interview, le 11 juillet 1972, le cardinal Maurice Roy déclarait : "Une multitude d'hérésies circulent dans l'Eglise, sans qu'il n'y ait encore de condamnation. On sent le besoin de plus de liberté dans la discussion, la recherche. Le Pape y est favorable, mais viendra peut-être le moment où l'autorité devra se prononcer, car il y a des limites qu'on ne peut franchir" (Doc. Cath. 1er oct. 1972, p. 890).

Pour sa part, le cardinal Heenan, alors archevêque de Westminster, disait : "Au cours de ces quelques dernières années, on a donné l'Imprimatur à des erreurs monumentales et à des doctrines hérétiques. Je n'hésite pas à dire que la plupart des théologiens qui écrivent aujourd'hui sont, consciemment ou non, des ennemis de l'Eglise. Ils sèment le doute et la confusion dans l'esprit des fidèles, et dans leur passion pour le changement, inspirée par un abject respect humain, ils attaquent les fondements mêmes de l'Eglise (...)"

"Je me demande, continuait le cardinal Heenan, ce qu'aurait pensé le Pape Jean si on lui avait dit que son concile aurait servi de prétexte pour rejeter si largement cette doctrine catholique qui lui était si chère (...). Le Magistère est dans une position inconfortable, parce que si le Saint-Siège devait condamner tout ce qu'il y a de dangereux dans ce qui s'écrit actuelle-

ment son autorité se perdrait dans un nuage d'anathèmes" (Doc. Cath. 7 juil. 1968, col. 1219-1221).

A ces théologiens on peut appliquer ces lignes de Gaston Bardet : "Il sera nécessaire de prendre conscience que trop de prêtres mondains, qui occupent le devant de la scène et dévient les intelligences, sont des névrosés ou des obsédés démoniaques, au choix" (Je dors mais mon cœur veille, p. 236, Chez l'auteur, 1983).

Libérer l'Eglise de l'erreur et de l'hérésie est une tâche qui incombe aux théologiens et aux chrétiens, qui ont reçu ces armes puissantes de l'Esprit, qui sont la plume et la parole.

Quant aux exorcismes, dont les divers procédés et techniques ont été expliqués, il faut dire qu'ils ne sont pas réservés seulement à des spécialistes. Sans doute, une certaine formation est requise, mais la tradition biblique n'a jamais mis en évidence une technique des exorcismes.

En effet, lorsque Jésus a transmis à ses disciples le pouvoir de chasser les démons, il n'a pas ajouté de conseils invitant à la prudence, à l'analyse des situations diverses, à l'usage des techniques. Son mandat était direct et concret : "Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru : en mon Nom, ils chasseront les démons" (Mc 16. 17).

Le ministère de l'exorcisme confié par Jésus aux croyants est moins un charisme qu'un signe de la foi. Il ne dépend pas de titres ecclésiastiques ou d'aptitudes particulières, ni de quelque chose qui soit extérieur à nous, mais de ce que nous sommes par la grâce de Dieu. C'est pourquoi des personnes d'humble condition peuvent voir ce signe résulter de leur foi, alors que d'autres plus doués pourraient s'interroger devant l'insuccès de leurs tentatives de chasser le démon.

Le Christ a confié le ministère des exorcismes aux douze apôtres (Le 9. 1), et aux soixante-douze disciples (Le 10. 17),

mais aussi à tous les croyants (Mc 16. 17). Il faut donc conclure que, en négligeant ce ministère, l'Eglise sert plus ou moins directement la cause du démon. Il ne faudrait pas oublier ici l'avertissement que Jésus adressait à ses disciples, qui n'acceptaient pas le ministère d'un homme chassant les démons au nom du Christ, sans faire partie de l'équipe des douze. En effet, il leur dit : "Ne l'empêchez pas ; qui n'est pas contre vous est pour vous" (Lc 9. 50).

Celui qui chassait les démons au nom de Jésus le faisait avec succès, ce qui prouve la puissance du nom de Jésus sur les démons. Les disciples de Jésus voulaient interdire à cet homme d'user du nom de leur Maître. La raison de cette intervention était que l'exorciste ne faisait pas partie de leur groupe : cela paraissait être un emploi abusif du nom de Jésus et capable de diminuer l'autorité des véritables disciples aux yeux de la foule.

Jésus fut moins intransigeant que ses disciples. Il ne voulut pas qu'on empêchât cet homme de continuer ses exorcismes. Il eut été dommage que cette leçon ne fût pas parvenue jusqu'à nous. En effet, dans certains milieux, on fait des défenses absolument abusives et arbitraires.

Même le Magistère de l'Eglise "n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu ; il la sert, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque, en vertu de l'ordre divin et de l'assistance de l'Esprit-Saint, il écoute pieusement la Parole, la garde religieusement, l'explique fidèlement, et puise dans cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il nous propose à croire comme étant divinement révélé" (Vatican n, Const. sur la Révélation, n. 10).

C'est ainsi que le "Magistère vivant de l'Eglise" doit "interpréter authentiquement la Parole de Dieu écrite ou transmise" (Même endroit).

La théologie considère comme une faute, pour ceux qui ont charge d'âmes, de ne pas secourir une personne soumise à l'ac-

tion de Satan. A ce sujet, Mgr Auguste Saudreau, qui est un auteur de grande valeur en spiritualité, a écrit : "Les théologiens qui ont traité ces questions "ex professo" déclarent qu'il y a une faute mortelle pour celui qui a charge d'âmes à ne pas exorciser ceux qui sont possédés. Il est évident qu'il y aurait faute mortelle aussi à s'opposer aux exorcismes et à empêcher qu'on portât secours à de pauvres âmes qui ont à subir une épreuve spirituelle et corporelle aussi terrible". (L'état mystique et les faits extraordinaires de la vie spirituelle, ch. 22, Ed. Brunet Arras)

On se rappelle que le Pape Léon XIII avait prescrit pour la fin de chaque messe privée un exorcisme caractérisé par une invocation à saint Michel avec quelques prières adressées à la Vierge Marie. Ce Pontife croyait donc à des influences diaboliques particulières à son temps ; il serait sans doute téméraire de croire que des influences semblables seraient de moindre importance de nos jours. Le Pape Pie XI avait prescrit à nouveau les mêmes prières aux intentions de l'Eglise russe et les avait enrichies d'une indulgence.

Sans doute, il ne faudrait pas voir le démon partout et ne pas croire trop facilement à la possession ou à l'obsession diaboliques. Cependant il ne faudrait pas penser non plus que ces phénomènes ne se présentent que dans les pays encore païens. Les psychiatres chrétiens nous disent qu'il y a des névroses-maladies et des névroses-démoniaques. C'est pourquoi Léon Bloy n'était peut-être pas loin de la vérité en disant : "Si des prêtres ont perdu la foi au point de ne plus croire à leur privilège d'exorcistes et de n'en plus faire usage, c'est un malheur horrible, et une prévarication atroce, par laquelle sont irrémédiablement livrées aux pires ennemis les prétendues hystériques dont regorgent nos hôpitaux".

A ce sujet, on peut se référer encore au témoignage de Jean Lhermitte, qui fut un psychiatre éminent : "Encore que l'esprit

critique et scientifique ait dissipé bien des nuées et ruiné de nombreux mythes, il n'en demeure pas moins que dans notre monde moderne, le nombre des possédés démoniaques est considérable. Et je fonde cette affirmation sur une longue expérience personnelle".

Il faut donc croire "au mystère d'Iniquité, qui n'est que trop réel dans un monde moralement à la dérive", mais il faut croire surtout aux réalités immuables de notre foi, à la victoire du Christ, notre Rédempteur et notre Sauveur !

Table des matières

Exorcismes et pouvoirs des laïcs	09
Introduction	09
Le problème fondamental des exorcismes	10
Fondements théologiques des pouvoirs des laïcs	11
Enseignements des Pères de l'Eglise.....	14
Enseignement commun des théologiens.....	15
Formule d'exorcisme de Léon XIII.....	17
Existence du démon	19
Ce qu'est le démon.....	21
Les influences diaboliques	23
Classification de ces influences	23
Fréquence de ces influences	25
Influences du démon sur les hommes.....	27
Limites des influences diaboliques	30
Les pactes avec le démon	36
Le démon et l'occultisme	42
Nature de l'occultisme	42
Occultisme et Ecriture Sainte.....	43
Effets de l'occultisme.....	44
Le démon et l'astrologie.....	46
L'obsession diabolique	49
Nature de l'obsession	49
Qui peut être obsédé.....	53

La possession diabolique	55
Nature de la possession	55
Signes de la possession.....	58
Qui peut être possédé	61
Epidémies de possession	62
Ne pas éviter de nuire au démon.....	63

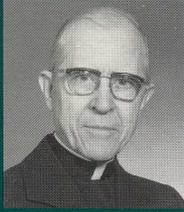
La possession diabolique et la pratique de l'exorcisme	65
---	-----------

Editions Bénédictines

Rue Emile-Guinnepain
36170 Saint-Benoît-du-Sault - France

ISBN 2-910972-13-5

Achévé d'imprimer en octobre 1996



Le but principal du présent volume est de dissiper la confusion, presque généralisée dans l'Eglise, concernant les personnes ayant le pouvoir de pratiquer des exorcismes. Mais heureusement... et enfin... un document officiel du Saint-Siège, c'est-à-dire le Catéchisme de l'Eglise catholique, publié en

1992, apporte les précisions nécessaires : "L'exorcisme solennel, appelé grand exorcisme, y est-il écrit, ne peut être pratiqué que par un prêtre et avec la permission de l'évêque" (N. 1673).

Il faut déduire, en toute logique, que l'exorcisme privé peut être pratiqué par tout prêtre et même par tout fidèle, sans aucune autorisation de l'évêque. Il s'agit là d'ailleurs de la doctrine commune enseignée par les théologiens qui ont étudié cette question, même parmi les plus célèbres d'entre eux, tels saint Alphonse de Liguori, Dominique Prummer, H. Noldin, A. Poulain S.J., A. Tanquerey, R. Garrigou-Lagrange O.P., B.H. Merkelbach O.P., etc. Si l'on veut être "honnête", on ne peut mettre en doute l'autorité incontestable de ces grands maîtres de la théologie catholique...

Les Pères de l'Eglise, qui furent très près des temps apostoliques, reconnaissent à tous les chrétiens le pouvoir et le droit de pratiquer des exorcismes : ce qui était une pratique courante dans l'Eglise primitive. C'était exercer un pouvoir que le Christ lui-même a conféré à tous les croyants : "**Voici les miracles, disait-il, qui accompagneront ceux qui auront cru : en mon Nom, ils chasseront les démons**" (Mc 16. 17).

Or, absolument personne n'a le droit de contredire ces paroles formelles de Jésus-Christ !"

Père Ovila Melançon c.s.c.



ISBN 2-910972-13-5
59,00 FF